

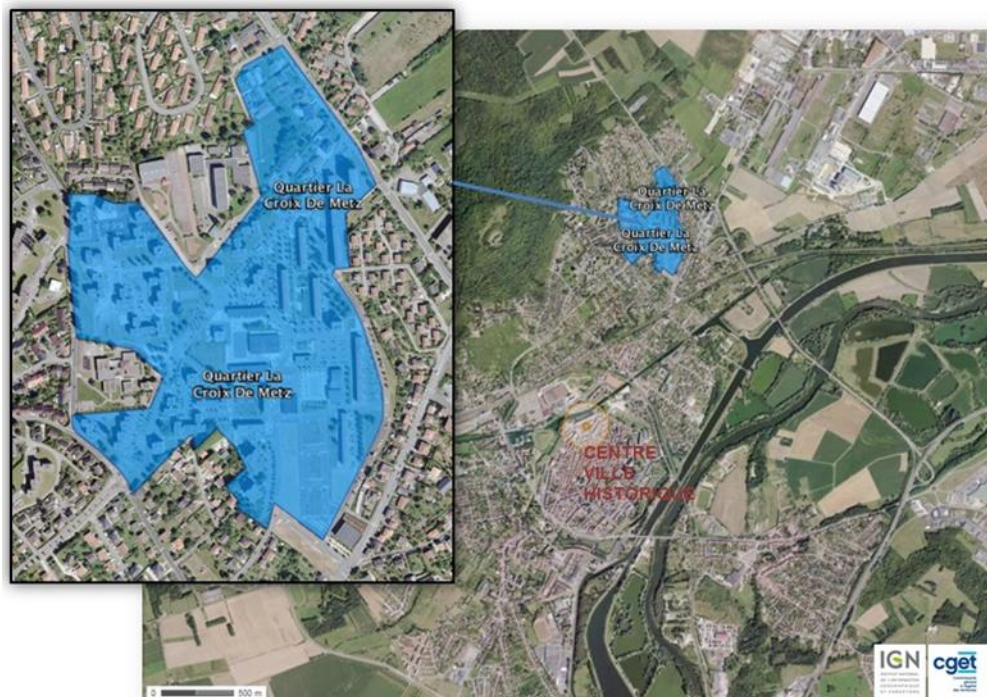


**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale de  
l'Emploi, du Travail et des Solidarité  
(DDETS 54)**

## **Evaluation finale des Contrats de Ville de Meurthe-et-Moselle Rapport d'évaluation 2023**



Sources IGN - CGET 2015

### **concernant le territoire de Toul**



Observatoire  
régional  
de l'intégration  
et de la ville  
**ORIV**  
Centre de ressources  
Grand Est

En collaboration avec



**Frégali Conseil**

## **1. Préambule - Le cadre de l'évaluation3**

- 1.1. Le cadre de l'évaluation finale des contrats de ville / cadrage national3
- 1.2. Une démarche menée à l'échelle départementale4
- 1.3. Une évaluation focalisée sur trois questions évaluatives4
- 1.4. Une méthodologie participative et mutualisée5
- 1.5. Les étapes de l'évaluation7

## **2. Le Contrat de ville8**

- 2.1. Préalable : repères sur le Contrat de ville8
- 2.2. Les priorités du Contrat de ville en 20159
- 2.3. Actualisation des priorités du Contrat de ville en 201911

## **3. Le territoire13**

- 3.1. Evolution du territoire de 2015 à aujourd'hui13
- 3.2. Perception des évolutions par les acteurs17

## **4. Moyens financiers mobilisés dans le cadre du contrat de ville19**

- 4.1. Analyse de la programmation annuelle de 2015 à 202219
- 4.2. Analyse des ressources issues de la mobilisation de l'abattement de la TFPB25
- 4.3. Analyse des ressources en direction des collectivités28

## **5. Les moyens humains : gouvernance, ingénierie, système d'acteurs30**

- 5.1. Des préconisations issues de l'évaluation à mi-parcours30
- 5.2. La gouvernance31
- 5.3. L'ingénierie31
- 5.4. Le système d'acteurs32

## **6. Les coopérations interacteurs sur le champ éducatif33**

## **7. Les coopérations interacteurs sur le champ de l'emploi et du développement économique38**

## **8. La participation et la mobilisation citoyenne sur le cadre de vie, pour contribuer au mieux-être des habitants45**

## **9. Enseignement / enjeux clefs49**

## **10. Annexes50**

Annexe 1. Liste des personnes rencontrées / ayant participé à la démarche à l'échelle du territoire de Toul (par ordre alphabétique)50

Annexe 2. Liste des personnes rencontrées / ayant participé à la démarche lors de temps collectif (par ordre alphabétique)51

Annexe 3 – Sources statistiques57

Annexe 4 – Liste des porteurs de projet (2015-2022)58

Annexe 5 – Glossaire59



# 1. Préambule - Le cadre de l'évaluation

Evaluer une politique publique, c'est vérifier en quoi et comment les actions menées, les moyens mobilisés, les modes de gouvernance et de travail entre acteurs ont permis, ou non, de répondre à l'objectif initial.

Rappelons que l'objectif des contrats de ville est triple : « La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun **d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants** »<sup>1</sup>.

## 1.1. Le cadre de l'évaluation finale des contrats de ville / cadrage national

L'évaluation est inscrite dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et elle relève d'un caractère obligatoire.

Une instruction datée du 14 décembre 2021 a précisé les contours des évaluations locales tout en rappelant l'organisation en parallèle d'une évaluation portée sur le plan national visant à tirer des enseignements des contrats de ville.

Elle s'est inscrite dans un contexte particulier : la prorogation des contrats de ville jusqu'à fin 2023 et les travaux préparatoires à la prochaine génération de contractualisation.

En particulier, trois points d'analyse étaient attendus dans le cadre de l'évaluation :

- Rendre compte de la mise en œuvre et des résultats des actions déployées au bénéfice des habitants des QPV. A ce titre il était mis en avant le fait de regarder à la fois les apports des dispositifs spécifiques et de ceux du ou des droits communs des différents acteurs. Il ne s'agissait pas de tout observer mais de cibler prioritairement l'évaluation sur les actions, moyens, dispositifs les plus structurants des trois piliers des contrats de ville et des 5 axes transversaux.
- Apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat de ville en tant qu'outil. Dans cette perspective, il était proposé de porter l'attention sur les processus de coopération entre signataires du contrat de ville et en direction du droit commun, et prendre en compte le rôle joué par les conseils citoyens. La politique de la ville s'appuyant historiquement sur les associations pour la mise en œuvre d'actions au bénéfice des habitants, il était proposé également d'examiner l'impact de la stratégie de soutien à la vie associative.

---

<sup>1</sup> Article 1 – [Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014](#).

- Associer et mobiliser l'ensemble des partenaires du contrat de ville concernés. Tenir compte, dans ce cadre, de l'expertise des habitants, notamment par la mobilisation des conseils citoyens.

## 1.2. Une démarche menée à l'échelle départementale

Sur la base de ce cadre, et dans la logique qui avait été mise en place lors de l'évaluation à mi-parcours, l'Etat (DDETS) en Meurthe-à-Moselle a souhaité s'inscrire dans une démarche départementale.

Engagée dès septembre 2021, l'Etat a pris l'attache de l'ORIV (centre de ressources régional intervenant notamment dans le domaine de la politique de la ville) pour construire une démarche d'évaluation adaptée aux territoires, privilégiant la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs, dans une logique de mutualisation à l'échelle départementale. La mise en œuvre de l'évaluation à l'échelle départementale avait pour finalité d'aboutir à des constats communs, de construire des recommandations partagées, utiles et transférables et de favoriser le travail en réseau.

Dans cette perspective, l'ORIV a fait appel au cabinet Frégali Conseil pour l'accompagner dans la réalisation de l'évaluation des six contrats de ville de Meurthe-et-Moselle.

## 1.3. Une évaluation focalisée sur trois questions évaluatives

Sur la base de l'instruction du 14 décembre 2021, l'évaluation portée par le niveau départemental a comporté trois questions évaluatives. De fait l'évaluation porte sur quelques dimensions du contrat de ville.

Ces questions évaluatives relèvent d'un choix parmi l'ensemble des objectifs poursuivis par les contrats de ville. Proposés par l'Etat, ils ont été validés par les collectivités. Les thèmes retenus sont en lien direct avec les enjeux de la loi de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 21 février 2014 (participation des habitants, amélioration des conditions de vie) et ceux identifiés en lien avec des éléments contextuels (renforcement des actions dans le domaine de l'emploi dans un contexte de crise économique).

Une inflexion, des questions évaluatives retenues à l'échelle départementale, a été initiée à la demande de la Ville de Toul. Elle a souhaité qu'une des trois questions prenne en compte le sujet de l'éducation et de la parentalité qui constitue un enjeu important sur le territoire, dans un contexte de développement de la monoparentalité et de non-maitrise de la langue.

Dès lors les questions évaluatives, sur le territoire de Toul, ont été les suivantes :



Question évaluative sur les coopérations sur le champ éducatif.

→ **Dans quelle mesure la coopération interacteurs a-t-elle permis de garantir une intervention permettant de répondre aux enjeux du contrat de ville, en particulier ceux relevant de la réussite éducative (enfance, jeunesse, parentalité) ?**



## COOPERATIONS

Relations (partenariat, collaboration, coordination...) entre les acteurs locaux afin de lever les freins (employabilité) et en renforçant la territorialisation des dispositifs et moyens de droit commun.

→ **Dans quelle mesure la coopération interacteurs a-t-elle permis de garantir une intervention permettant de répondre aux enjeux du contrat de ville, en particulier ceux relevant de l'emploi et du développement économique ?**



## PARTICIPATION

Question évaluative sur la mobilisation des habitants, en particulier dans le cadre de vie.

→ **A quelles conditions la mobilisation des habitants, en particulier sur les actions relevant du cadre de vie, a constitué un élément favorisant l'optimisation de l'action publique en vue d'un mieux-être des habitants du quartier politique de la ville ?**



## CADRE DE VIE

### 1.4. Une méthodologie participative et mutualisée

L'évaluation a été conçue de manière participative et mutualisée entre les 6 contrats de ville du département (comme lors de l'évaluation à mi-parcours). Elle a été pensée dans une logique interacteurs afin de croiser les regards, afin d'enrichir les données disponibles par ailleurs. Un des enjeux était, en effet, l'implication de l'ensemble de l'écosystème local (élus-es, services de l'Etat, acteurs locaux : associations, partenaires, conseils citoyens...).

Concrètement, la démarche a consisté en :

- Des temps de travail collectif à visée stratégique impliquant les élus et l'Etat (8 février et 23 juin 2022).
- Des réunions avec des partenaires signataires du contrat de ville (représentant du Conseil régional, de l'Education nationale, de la CAF, de Pôle Emploi, de l'ARS...) en septembre et octobre 2022.
- Des temps mutualisés sous la forme de séminaires interacteurs :
  - Une réunion d'information sur la démarche évaluative (visio-conférence le 13 janvier 2022).
  - Un travail en commun sur la méthode, les questions évaluatives, les critères d'appréciation, les indicateurs (séminaire du 24 février 2022).
  - Une réflexion sur des enjeux transversaux relevant de l'ingénierie et de la gouvernance, du cadre de vie ainsi que de la médiation (séminaire du 20 mai 2022).
  - Un travail en commun d'analyse des éléments recueillis dans une perspective d'élaboration des préconisations (séminaire du 23 juin 2022).
- Des temps sur site, à l'échelle du territoire de Toul, visant à mobiliser les acteurs et/ou les habitants-es :
  - consistant à recueillir des données (questionnaires, entretiens, observation)
  - visant à recueillir l'avis des élus (31 janvier 2022) et confronter les points de vue des différents acteurs (3 mai 2022)
  - présentant les éléments issus de l'analyse (séminaire du 9 novembre 2022).

Par ailleurs, le travail d'évaluation a également reposé sur l'analyse :

- des données relatives aux caractéristiques socio-démographiques par quartier,

- des éléments financiers (programmation annuelle, abattement TFPB, dispositifs dédiés, dotations...), des bilans d'actions et compte-rendu de réunions,
- des documents cadre en lien avec le contrat de ville ou des enjeux territoriaux.

La démarche évaluative a permis d'associer 25 personnes à l'échelle du territoire de Toul et 145 personnes différentes sur le plan collectif – *cf. en annexes 1 et 2 la liste des personnes rencontrées / ayant participé à la démarche.*

## 1.5. Les étapes de l'évaluation

La réalisation de l'évaluation finale a été structurée en trois phases, dont la troisième s'achève en 2023 avec la rédaction du rapport évaluatif. Elle s'est inscrite dans la durée. Le schéma ci-dessous rend compte des étapes en inter-sites et celles spécifiques au territoire de Lunéville.

### Phase 1.1 Cadrage opérationnel – Analyse du cadre

- **Novembre 2021 – Mars 2022** : Recueil et analyse de données quantitatives (statistiques, programmation annuelle) et qualitatives

### Phase 1.2 Cadrage opérationnel – Cadrage stratégique et opérationnel

- **Janvier 2022** : prise de contact et information aux référents techniques (réunion 13 janvier 2022).
- **Janvier - Février 2022** : réunions stratégiques locales dont réunion sur le territoire de Toul (**31 janvier 2022**) puis réunion élus / Préfet (8 février 2022) et séminaire inter-sites départemental (24 février 2022)

### Phase 2 Diagnostic – Recueil et rédaction

- **Février – Mai 2022** : Travail préparatoire et recueil des données (**28 et 29 mars 2022**) puis sur site (réunions inter-acteurs le **3 mai 2022**), production des premiers éléments d'analyse.
- **20 Mai 2022** : Séminaire départemental inter-sites sur la base des éléments analysés / confrontation des points de vue
- **Juillet / Août 2022** : démarches complémentaires de recueil de données

### Phase 3 Préparation des remontées – Mise en discussion et préconisations

- **23 Juin 2022** : Séminaire départemental inter-sites pour mettre en débat et étayer les éléments à faire remonter au niveau régional et national
- **Juillet – Septembre 2022** : Rédaction des rapports
- **Octobre / Novembre 2022** : Présentation sur chacun des sites d'une synthèse du rapport local d'évaluation et finalisation du rapport → **9 novembre 2022 à Toul**
- **1<sup>er</sup> semestre 2023** : Rédaction des rapports



## 2. Le Contrat de ville

### 2.1. Préalable : repères sur le Contrat de ville<sup>2</sup>

La Communauté de Commune du Toulais comportait, en 2015, 34 communes pour un total de 38 182 habitants (sources INSEE - 01/2015), la Commune de Toul et ses 16 642 habitants en constitue la ville centre. Quatrième ville de Meurthe-et-Moselle et chef-lieu d'arrondissement, la Ville est située sur la Moselle et le canal de la Marne au Rhin, au cœur des vignobles des Côtes de Toul.

Depuis la signature du contrat de ville, l'intercommunalité a été étendue : elle est devenue au 1er janvier 2017 la Communauté de Communes Terres Toulaises, comportant désormais 41 communes.

**Le quartier de la Croix de Metz** situé à l'entrée nord de la ville, surplombe la vieille ville ainsi que la vallée de la Moselle. **Il a été reconnu quartier prioritaire en 1989** par la signature d'une convention de quartier qui matérialisait l'action conjointe de l'Etat et de la ville. Depuis, le quartier de la ZAC Saint-Michel, adjacent à celui de la Croix de Metz, a été intégré dans la zone urbaine sensible et l'ensemble des deux quartiers classés en zone de redynamisation urbaine en 1996.

**Différentes vagues de réhabilitation de l'habitat et du quartier ont eu lieu** : entre 1987 et 1994, entre 1995 et 1997, puis entre 2005 et 2012 avec la mise en place du projet ANRU. Depuis 2004, la Ville de Toul et le bailleur social Toul Habitat se sont investis dans un Projet de Rénovation Urbaine concernant le quartier de la Croix de Metz. Le dossier a été élaboré en collaboration avec les différents partenaires et financeurs, travaillé avec les habitants et déposé en mars 2005 à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Ce projet représente un investissement d'un peu plus de 41 millions d'euros TTC, touchant près de 30% de la population du Toulais. Il comprend un ensemble d'interventions urbaines (démolitions, reconstructions, restructuration des espaces extérieurs et de la trame viaire, installation de nouveaux commerces et services) visant non seulement l'amélioration du cadre de vie de la population, mais fondamentalement le développement d'une nouvelle dynamique sociale, à la fois basée sur l'ouverture du quartier à de nouveaux habitants et sur la fortification des liens d'appartenance au quartier.

La construction de l'Espace André Malraux en 1995 a permis d'accueillir en son sein de nombreux services.

---

<sup>2</sup> Source : document cadre du contrat de ville signé en 2015.



Par ailleurs, même si les infrastructures du quartier demeurent nombreuses au regard de la population, l'animation a quant à elle diminué au fil du temps (abandon du marché hebdomadaire, fermeture des commerces de la place Henri Miller...).

Le quartier de la Croix de Metz (entité historique sur la commune) représentait, en 2015, 1 516 ménages pour une population totale de **4 220 habitants**. Le périmètre retenu pour le QPV<sup>3</sup>, qui est un sous-ensemble de ce quartier, comptabilisait, en 2015, 1 650 habitants.

Au regard du périmètre géographique retenu par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014, **la Commune de Toul** en accord avec la Communauté de Communes du Toulois **a fait le choix de conserver le portage du Contrat de Ville.**

**Le Contrat de Ville de Toul a été signé le 7 juillet 2015 et impulsé par les partenaires suivants :**

- Le Préfet de Meurthe et Moselle
- Le Maire de Toul
- La Présidente de la Communauté de Communes du Toulois
- Le Président du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle
- Le Président du Conseil Régional de Lorraine
- La Vice-Présidente de Toul Habitat
- Le Directeur de la Caisse des Dépôts de Lorraine
- La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine
- La Directrice de l'agence Pôle Emploi de Toul

## 2.2. Les priorités du Contrat de ville en 2015

En application de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 et du décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, le contrat de ville « nouvelle génération » constitue le cadre d'action partenarial de la politique de la ville pour la période 2015/2020.

Les objectifs stratégiques formulés au moment de la signature du Contrat de ville en 2015 étaient les suivants :

### Éducation



**Pilier «  
cohésion  
sociale»**

- Garantir une offre éducative de qualité accessible aux enfants et jeunes du quartier prioritaire afin de favoriser la réussite éducative et scolaire.
- Assurer la cohérence des dispositifs existants sur la ville et créer une synergie entre tous les acteurs de l'éducation (enseignants, parents, collectivités, associations, Etat) au profit de la réussite éducative des enfants. Il s'agit de coordonner et articuler les différents dispositifs et les acteurs qui les portent.
- Assurer l'accompagnement des enfants et des jeunes en situation d'échec scolaire ou rencontrant des difficultés éducatives, réduire le nombre de décrocheurs.

---

<sup>3</sup> Le périmètre retenu pour le QPV porte le même nom que le quartier global : quartier de la Croix de Metz.

- Encourager le développement d'actions de prévention et d'éducation aux usages des différents médias (complot, fausse information, rumeurs, harcèlement...) notamment à destination des parents et des professionnels, mieux outiller les professionnels notamment sur la prévention des risques de radicalisation des jeunes.

### **Prévention de la délinquance, lutte contre les violences intrafamiliales**

- Réactiver le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et la dynamique de travail partenarial.
- Conforter les réponses préventives adaptées aux problématiques du quartier prioritaire de la politique de la ville
- Soutenir le réseau de lutte contre les violences conjugales existant depuis 2006 sur le territoire.

### **Santé**

- Renforcer la prévention par une meilleure connaissance des publics vulnérables et de leurs vulnérabilités
- Avoir une meilleure connaissance des rôles, des procédures et des actions de chaque partenaire sur le territoire
- Soutenir les actions de communication visant à apporter une meilleure connaissance des structures pour la prise en charge des maladies psychiques
- Prévenir et prendre en charge les addictions
- Garantir un accès à l'offre de soin aux habitants du quartier
- Soutenir les actions de prévention sur l'équilibre alimentaire.

### **Citoyenneté, Lien sociale et Jeunesse**

- Développer le lien social par le soutien au tissu associatif et la mise en œuvre d'actions de proximité
- Favoriser la participation et l'implication des habitants dans l'animation du quartier via, notamment, la mise en place d'un conseil citoyen
- Veiller à la mixité filles/garçons dans les activités offertes en encourageant la participation des jeunes filles, notamment les 15-25 ans
- Encourager les actions en faveur du vivre ensemble et du sentiment d'appartenance aux valeurs de la République.

### **Culture**

- Favoriser et développer l'accès à la culture et à l'offre culturelle du territoire.

### **Parentalité / Petite enfance**

- Soutenir la fonction parentale : développement des REAAP (réseaux d'écoute et d'appui à la parentalité) et des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP).



#### Pilier « Habitat et Cadre de vie »

- Garantir la cohésion sociale en développant des liens avec les autres quartiers de la ville et notamment le centre-ville
- Poursuivre la diversification de l'offre de logement dans le quartier
- Apporter une offre commerciale de proximité adaptée
- Garantir un cadre de vie agréable dans le cadre des objectifs de la GUP
- Développer la mobilité inter quartier et vers l'extérieur de la ville
- Permettre aux habitants de proposer des projets susceptibles d'améliorer leur cadre de vie.



#### Pilier « Emploi, et Développement économique »

- Soutenir l'insertion socio-professionnelle des habitants du quartier
- Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation
- Développement de l'activité économique

#### Orientations transversales

- Favoriser, via les conseils citoyens, les projets issus des habitants. Favoriser la co-construction avec les habitants dans une logique de démarche ascendante
- Assurer une meilleure connaissance des dispositifs de droit commun afin de permettre leur mobilisation

### 2.3. Actualisation des priorités du Contrat de ville en 2019<sup>4</sup>

Suite à l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville, réalisée en 2019, un protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR), ayant le statut d'**avenant au Contrat de ville** a été signé en 2019, à partir de quelques priorités stratégiques et opérationnelles clefs sur deux piliers du Contrat de ville :

#### **SUR LE PILIER COHESION SOCIALE : priorité donnée à l'éducation**

L'éducation est relevée comme une priorité d'intervention, sur trois volets :

- Formaliser une coordination parentalité.
- Développer une culture commune entre acteurs.
- Travailler à la mobilisation des familles.

#### **SUR LE PILIER EMPLOI INSERTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : priorité donnée à l'emploi**

Quatre priorités sont relevées :

- Réaliser une articulation entre le droit commun et le contrat de ville.
- Disposer de relais d'information territorialisée.
- Communiquer sur le plan de lutte contre les discriminations et mettre en œuvre des actions s'y afférant.

---

<sup>4</sup> Source : Protocole d'engagements renforcés et réciproques.

- Déployer le Pacte avec les Quartiers pour toutes les entreprises.

La mise en œuvre effective du PERR a été complexe du fait de la crise sanitaire (2020-2021). De ce fait, plusieurs des priorités inscrites dans le PERR n'ont pas pu se traduire concrètement dans le cadre du contrat de ville.



## 3. Le territoire

La politique de la ville vise notamment « à assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines » (cf. article 1 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014).

Comprendre l'évolution d'un territoire, c'est articuler les deux types de données, quantitatives et qualitatives. De ce fait, il est proposé ci-dessous d'une part de faire état d'une photographie des quartiers prioritaires à partir de quelques indicateurs socio-démographiques et d'autre part de rendre compte d'éléments plus qualitatifs (issus des échanges avec les acteurs du territoire) afin de mieux prendre en compte les évolutions et les problématiques émergentes sur les quartiers.

### 3.1. Evolution du territoire de 2015 à aujourd'hui

#### Profil socio-démographique : photographie du quartier prioritaire

##### Précaution méthodologique

Les données statistiques disponibles sont souvent en décalage avec la « réalité » du territoire, mais elles permettent de cibler quelques enjeux et donnent à voir, sous forme d'un instantané, les caractéristiques socio-démographiques du territoire sur deux périodes distinctes.

Cette partie rend donc compte des données les plus récentes et comparables dans le temps et par territoire : quartier prioritaire, commune et/ou intercommunalité (cf. en annexe 3 les sources utilisées).

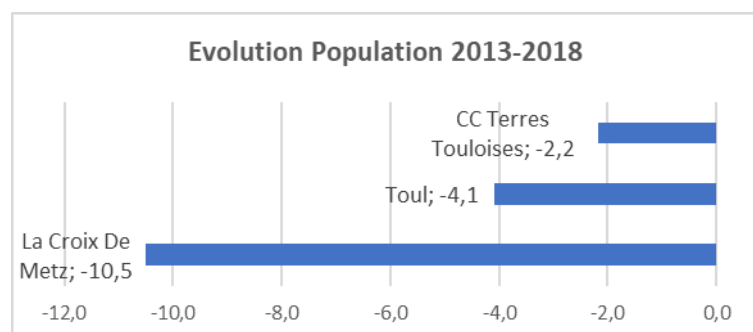


Le quartier politique de la ville, la Croix de Metz, représente 1.679 habitants (RP 2018) soit 4.6% de la population de la communauté de communes Terres Toulaises.

Ce quartier est situé dans la commune de Toul. Il compte 10.9% de la population de la commune.

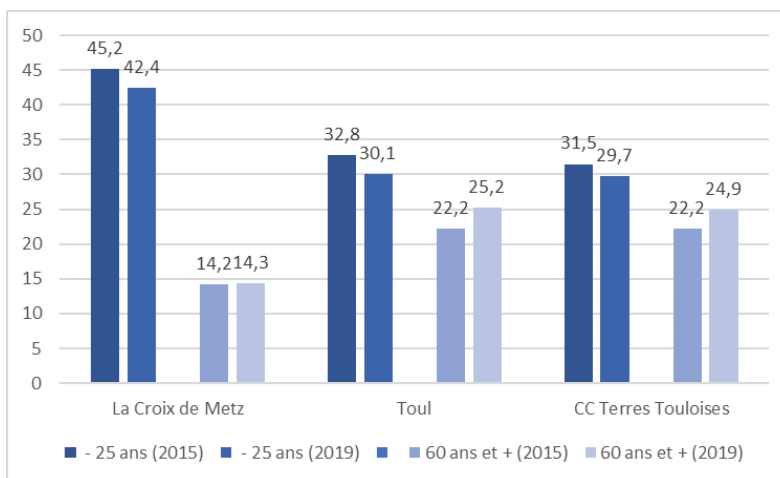
Le quartier a perdu plus de 10.5% de ses habitants entre les recensements de 2013 et 2018 (passage de 1.876 habitants à 1.679). Cette tendance à la baisse se retrouve à l'échelle de la Ville comme de l'intercommunalité mais de manière moins marquée.

La perte importante du nombre d'habitants à l'échelle du quartier prioritaire est due d'une part aux démolitions de logements réalisées et au fait qu'il n'y a pas eu de reconstruction sur le quartier.

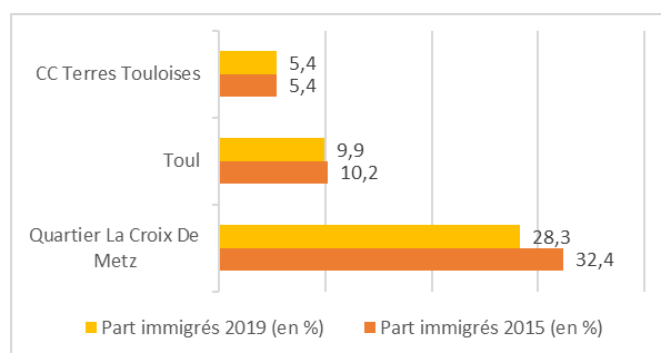


Néanmoins, la population du quartier reste marquée par une population jeune importante, même si on relève une légère baisse en pourcentage (passage de 45.2% à 42.4%). La baisse de la part des moins de 25 ans a également impactée la Ville dans son ensemble et la Communauté de communes.

Par contre le quartier est moins impacté par l'accroissement de la population âgée de 60 ans et plus. Cette évolution est perceptible à l'échelle de la Ville comme à celle de l'intercommunalité, alors que la population âgée reste quasiment stable sur le quartier. Par ailleurs le taux des 60 ans et plus reste à un niveau faible. L'indice de jeunesse (comparaison de la part des moins de 20 ans par rapport à la population de 60 ans et plus) reste à un niveau élevé : 2,5.



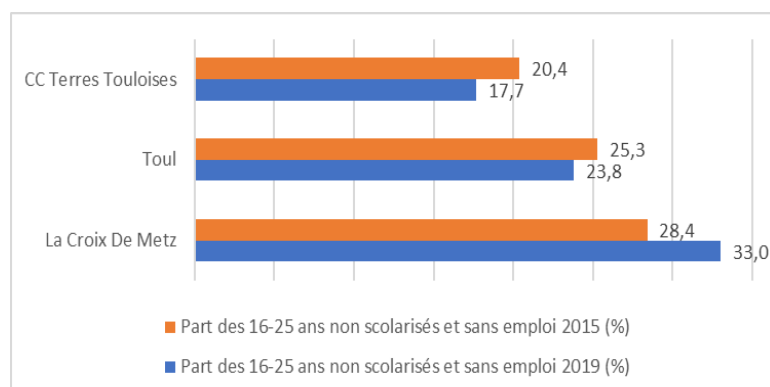
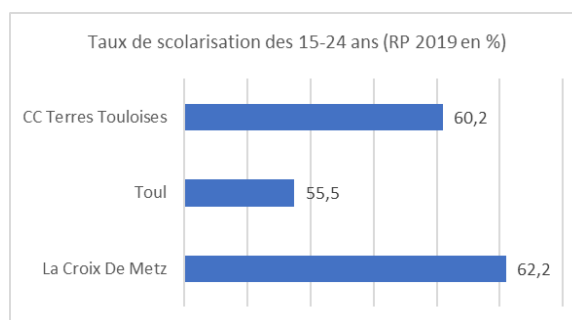
L'indice de jeunesse (comparaison de la part des moins de 20 ans par rapport à la population de 60 ans et plus) reste à un niveau élevé : 2,5.



Le quartier présente une autre singularité. La présente immigrée y est importante : 28,3% de la population. C'est quasiment trois fois plus que le taux relevé au niveau communal et quasiment cinq fois plus qu'au niveau intercommunal. Ce constat vaut même si le taux d'immigré baisse un peu sur la durée du contrat de ville (passage de 32,4% à 28,3%).

Sur le plan de la scolarité, le quartier présente un taux de scolarisation des 16-24 ans élevé.

La situation est assez proche de celle relevée à l'échelle de l'intercommunalité. La situation est moins favorable au niveau de la commune.

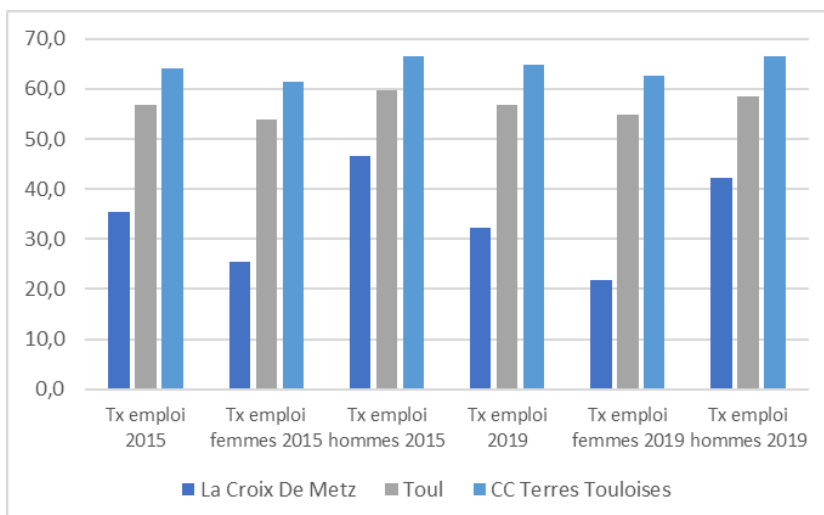


Dans le même temps, les données font apparaître qu'une proportion de jeunes âgés de 16-25 ans résidant dans le quartier (un tiers) rencontrent des difficultés, car non scolarisés et sans emploi. De plus, la situation s'est dégradée durant le contrat de ville alors qu'elle s'est améliorée aux deux autres niveaux territoriaux.

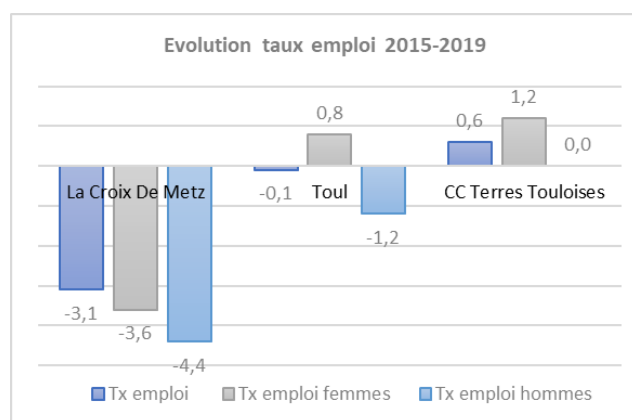
Cette fragilité se retrouve plus globalement dans le rapport à l'emploi. Le quartier présente le taux d'emploi le plus bas des QPV du département : 35,3%.

Ce constat préoccupant est renforcé par un écart très important (20 points) entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes, même s'il s'est

un peu réduit entre le recensement de 2015 et celui de 2019. Le taux d'emploi particulièrement bas des femmes peut, pour partie peut s'expliquer par une forte monoparentalité sur le quartier de la Croix de Metz (41,3% de familles monoparentales).



	Tx emploi	Tx emploi femmes	Tx emploi hommes	Part emplois précaires	Part pop temps partiel	Ecart tx emploi F et H
Données RP 2015	35,3	25,4	46,5	33,0	19,7	-21,1
Données RP 2019	32,2	21,8	42,1	31,0	25,5	-20,3
Evolution	-3,1	-3,6	-4,4	-2,0	5,8	0,8



De plus, ce taux particulièrement bas a continué à baisser sur la période du contrat de ville.

Cette tendance n'est pas spécifique au quartier prioritaire mais elle y est plus marquée, comme le souligne le schéma ci-contre. Le taux d'emploi a en effet peu évolué voire a diminué à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité.

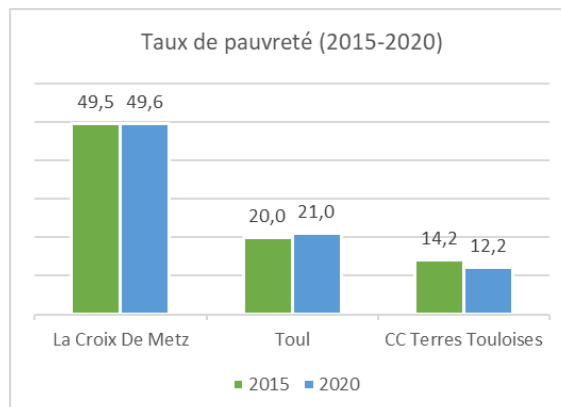
Le taux d'emploi peut également s'expliquer par un niveau de diplôme particulièrement faible mais par des difficultés de mobilité identifiées par les acteurs (difficulté pour descendre de la ville haute, lieu où se situe le quartier prioritaire, et la ville basse).

Les données de Pôle Emploi, relatives aux demandeurs d'emploi en fin de mois font état une baisse du nombre de demandeurs (entre fin 2016 et fin 2021), mais une augmentation des chômeurs de longue durée.

	DEFM fin 2016	DEFM fin 2021	évol	DEFM ABC fin 2016	DEFM ABC fin 2021	evol	DEFM ABC - 26ans fin 2016	DEFM ABC - 26ans fin 2021	evol	DEFM ABC CLD (2ans et +) fin 2016	DEFM ABC CLD (2ans et +) fin 2021	evol	%
La Croix De Metz	268	241	-10,1%	240	226	-5,8%	47	33	-29,8%	52	67	28,8%	29,6
poids QPV / Ville	14,2	14,9		15,4	15,8		16,2	13,4		14,0	16,1		
Toul	1 887	1 616	-14,4%	1 560	1 430	-8,3%	290	247	-14,8%	371	416	12,1%	29,1

Si le nombre de demandeurs d'emploi est faible, il reste à l'échelle du quartier sur-représenté (15,8% des demandeurs d'emploi résident sur le quartier prioritaire alors que le quartier ne représente que 11% de la population). Les jeunes y sont moins représentés.

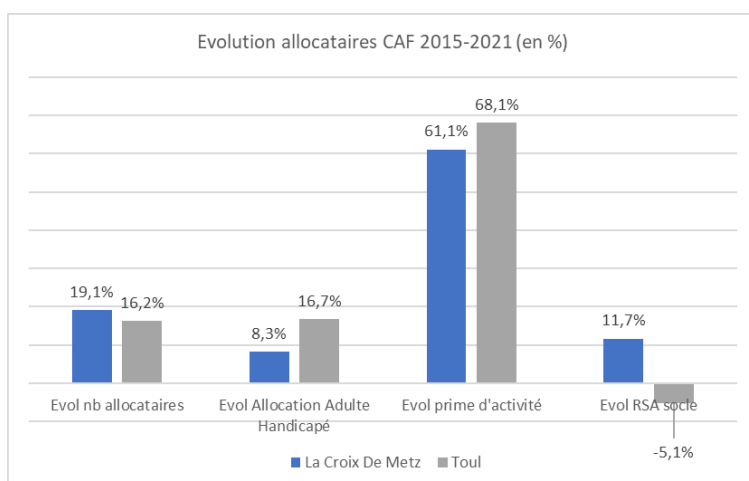
Le taux de pauvreté a peu évolué à l'échelle des différents territoires observés et les écarts se maintiennent. Un habitant sur deux du quartier de la Croix de Metz est sous le seuil de pauvreté. C'est un taux important et qui a peu évolué sur la période entre 2015 et 2020. L'écart est important avec la situation de la commune (taux de pauvreté de 21%) ou encore de l'intercommunalité (12%).



La médiane de revenu reste à un niveau particulièrement bas (1.123€/mois), même si elle augmente mais de manière moins forte qu'aux autres échelles territoriales.

Données ressources Source : Filisofi 2015 et 2020	Médiane du revenu disponible annuel (€) 2015	Taux de pauvreté 2015	Médiane du revenu disponible annuel (€) 2020	Taux de pauvreté 2020	evol médiane	% évol médiane	evol tx pauvreté
La Croix De Metz	12384,0	49,5	13480,0	49,6	1096,0	8,9	0,1
Toul	17690,0	20,0	19450,0	21,0	1760,0	9,9	1,0
CC Terres Toulouises	19734,0	14,2	22530,0	12,2	2796,0	14,2	-2,0

Les données émanant de la CAF à la fin de l'année 2021 indiquent que 560 ménages bénéficient d'allocations de la CAF, soit 70% de la population du quartier qui sont dépendantes de ces ressources.



La dépendance à ces aides augmente à l'échelle de l'ensemble de la Ville de Toul comme au niveau du quartier. Si pour certains minimas l'augmentation est plus marquée à l'échelle de la ville qu'à celle de la Croix de Metz, ces derniers restent sur-représentés au niveau des allocataires CAF. La dépendance est particulièrement forte au niveau du RSA socle. Un quart des bénéficiaires de cette

aide est habitant du quartier à l'échelle de Toul.

Cette vulnérabilité des habitants du quartier de la Croix de Metz apparait également à partir des données de la Caisse d'Allocations Familiales et celles du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).



Focus Demandes d'aides alimentaires – Chiffres CCAS 2020 :

- ⇒ 224 demandes en 2020 dont 24,6% émanait du QPV alors que ce dernier ne compte que 11% de la population de Toul. De même, 31% des demandes émanent de l'OPAH alors qu'il ne représente qu'environ 15% de la population toulouise.

Focus RSA – Chiffres CCAS 2021 :

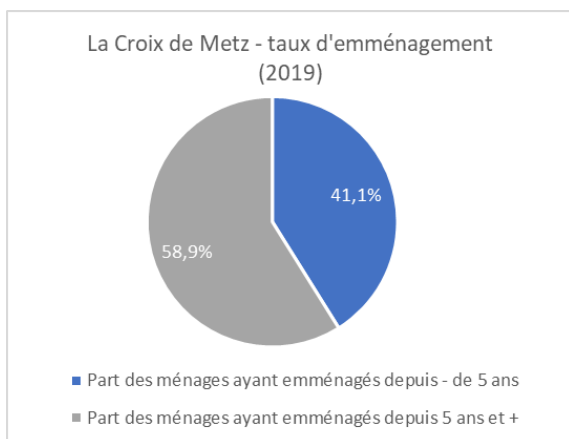
- ⇒ Socio-professionnel : 40 accompagnements réalisés dont 17 sont des personnes issues du QPV (10 femmes et 7 hommes).
- ⇒ Mobilisation sociale : 18 personnes sur les 34 suivies sont issues du QPV dont 10 sont des femmes.

## Un quartier en mouvement

### Précaution méthodologique

La prise en compte des taux d'emménagement vise à mettre en lumière et nuancer l'approche statique que propose le profil socio-démographique. Cette donnée, récemment mise à disposition par l'INSEE pour les quartiers politique de la ville, permet d'apprécier les dynamiques résidentielles (au sein du quartier mais aussi les entrants et sortants).

La population de quartier La Croix de Metz est assez stable. Pratiquement 6 habitants sur 10 y résident depuis de 10 ans ou plus. Ce taux est seulement de 53% à l'échelle de l'intercommunalité et de 41% à celle de la commune.



En creux, ce taux souligne l'arrivée, sur les cinq dernières années, de 4 personnes sur 10 à l'échelle du quartier, sachant que 17% des personnes sont arrivées depuis moins de deux ans.

Une étude, menée à l'échelle du Grand Est<sup>5</sup>, souligne que les ménages qui quittent les QPV ont une situation moins fragile que ceux qui y restent et ceux qui s'installent dans ces quartiers sont un peu plus pauvres que ceux qui y habitent. Les mobilités se font souvent dans l'environnement urbain proche.

## 3.2. Perception des évolutions par les acteurs

### Une amélioration du cadre de vie et des services

Au-delà de ces constats, les acteurs ont mis en avant un cadre de vie nettement amélioré depuis l'opération de renouvellement urbain : ouverture du quartier, espaces verts avec la création du Parc de la Fraternité, réhabilitation des logements... Le bailleur, Toul Habitat, fait d'ailleurs état d'une baisse du taux de vacance des logements.

Le niveau de services rendu à la population a d'ailleurs augmenté en nombre et en qualité. Début 2016, l'espace Malraux a été repris par le Centre socioculturel de la Ville de Toul (en lien avec les acteurs associatifs présents sur l'espace Malraux) en vue de permettre au centre de rayonner sur l'ensemble de la Ville, tout en étant présent physiquement en Ville Haute.

<sup>5</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7453447>

Néanmoins, cette reprise reste fragile du fait d'un manque de ressources humaines pour une animation optimisée du Centre socioculturel.

Enfin, l'offre de services sur le quartier s'est étoffée avec un renforcement des permanences au sein de l'espace Malraux : présence de la Maison Départementale des Solidarités, présence d'un greffier du TGI de Nancy 4 jours par semaine, permanence CAF pour un accueil des allocataires, présence de la mission locale lors de permanences, présence de deux médiatrices sociales sur l'accès aux droits. L'année 2020 a été marquée par le déploiement de l'association Jeunes & Cité (équipe de prévention spécialisée) ainsi que la construction du siège de Toul Habitat au cœur du quartier.

Par ailleurs, le Centre historique de Toul a été retenu au titre du programme Action Cœur de Ville permettant la réhabilitation du centre ancien. Les interventions dans ce secteur peuvent avoir des impacts sur le reste de la ville et donc le quartier de la Croix de Metz.

### **Des fragilités qui émergent néanmoins**

Les acteurs s'inquiètent de l'augmentation de la monoparentalité sur le quartier et de la présence d'un public scolaire très mobile (gens du voyage, demandeurs d'asile...) qu'ils identifient depuis 2016 - 2017. Par ailleurs, si le quartier prioritaire reste marqué par une population de jeunes, ils ont fait état d'un vieillissement de la population (même si ce phénomène n'apparaît encore que peu dans les données statistiques). Cette préoccupation a été identifiée dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux, menée récemment par la Ville à l'échelle de l'ensemble du territoire « Croix de Metz » (donc plus large que le périmètre du quartier prioritaire).

Il s'agit donc à la fois d'agir auprès des jeunes, d'ailleurs la Ville a inscrit dans le mandat municipal la volonté de travailler en particulier en direction des jeunes, afin de recréer un lien de confiance des jeunes envers la Ville, mais d'avoir une attention en direction des seniors y compris à l'échelle du quartier de la Croix de Metz.



## 4. Moyens financiers mobilisés dans le cadre du contrat de ville

La politique de la ville vise en premier lieu à territorialiser les crédits et moyens de droit commun. Ces éléments, difficilement quantifiables et relevant de différents partenaires (Etat, collectivités : commune, intercommunalité, conseils départemental et régional, CAF, Pôle emploi, bailleurs...), sont souvent peu évoqués dans les analyses des contrats de ville.

De ce fait, le regard est porté sur les moyens financiers mobilisés au titre de la politique de la ville (crédits spécifiques). La programmation annuelle comprend les crédits visant à financer les actions présentées lors de l'appel à projets mais aussi ceux relevant des dispositifs de réussite éducative, du dispositif Ville Vie Vacances, de crédits exceptionnels qui résultent du contexte de la crise sanitaire (Quartier d'été, Quartier d'Automne, Quartier solidaire, colos apprenantes...) ainsi que ceux relevant des postes d'adultes-relais (médiation sociale).

Si ces moyens sont importants à prendre en compte, dans la mesure où ils visent à venir en complément et en renforcement au bénéfice des habitants, ils ne rendent pas compte de l'ensemble des financements liés au fait qu'un quartier soit placé en quartier prioritaire. D'autres moyens, selon la situation du territoire, viennent renforcer l'intervention locale (au niveau intercommunal ou local) : celles des opérations de renouvellement urbain (qu'elles relèvent de niveau national ou régional), de l'abattement TFPB, de la dotation de cohésion sociale et urbaine, de la dotation de la politique de la ville (pour les communes les plus fragilisées).

Cette partie du rapport tente de rendre compte, avec certaines limites liées aux données disponibles, des moyens mobilisés ainsi que des thématiques qui ont pu ainsi faire l'objet d'une prise en compte renforcée.

### 4.1. Analyse de la programmation annuelle de 2015 à 2022

#### Précaution méthodologique

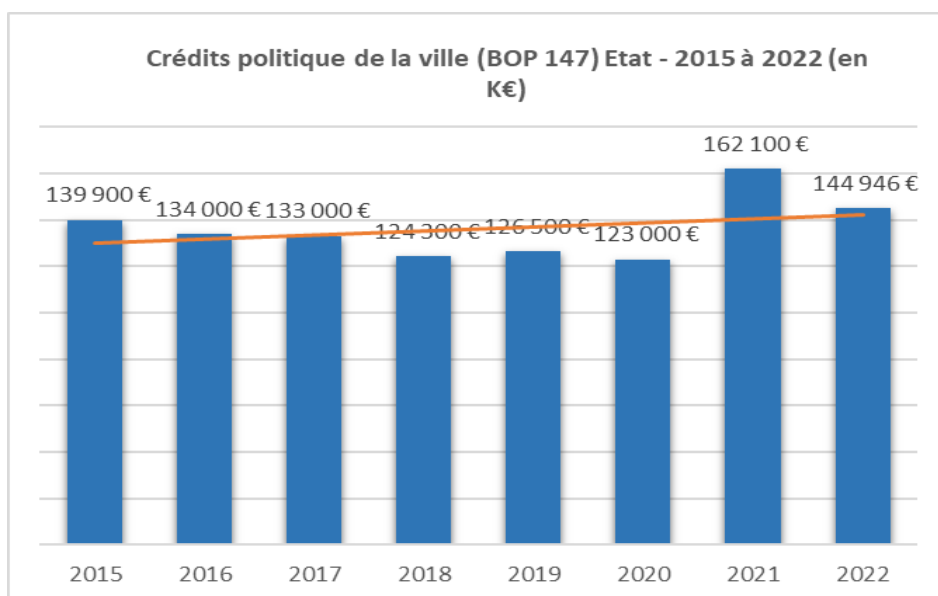
L'analyse des programmations annuelles sur la période 2015 à 2022 traite exclusivement la part des crédits Etat, dits du BOP 147, dédiés aux actions soutenues annuellement dans le cadre du Contrat de ville : ce sont les seuls crédits accessibles de manière homogène sur les six Contrats de ville de Meurthe-et-Moselle. Cette analyse ne prend pas en compte les ressources financières mobilisées par les partenaires, notamment les collectivités territoriales, qui viennent abonder les programmations annuelles dans la mesure où ces données ne sont en effet pas accessibles ou insuffisamment stabilisées pour pouvoir être traitées dans le cadre de ce rapport.

Il a été fait le choix de distinguer, parmi les crédits Etat, les crédits qui relèvent des actions relevant de l'appel à projets annuel (on parlera dans la suite du document de « programmation annuelle »), de celles finançant des dispositifs pluriannuels (dispositifs de réussite éducative, postes adultes relais) et/ou exceptionnels (notamment ceux déployés dans le contexte de la crise sanitaire).

*L'ensemble des données présentées dans cette partie relève d'une analyse réalisée par l'ORIV sur la base des tableaux de suivi financier transmis par la DDETS de Meurthe et Moselle.*

## Analyse globale

**1 087 746 € de crédits spécifiques Etat** qui ont été mobilisés entre 2015 et 2022 au bénéfice des habitants du quartier de la Croix de Metz :

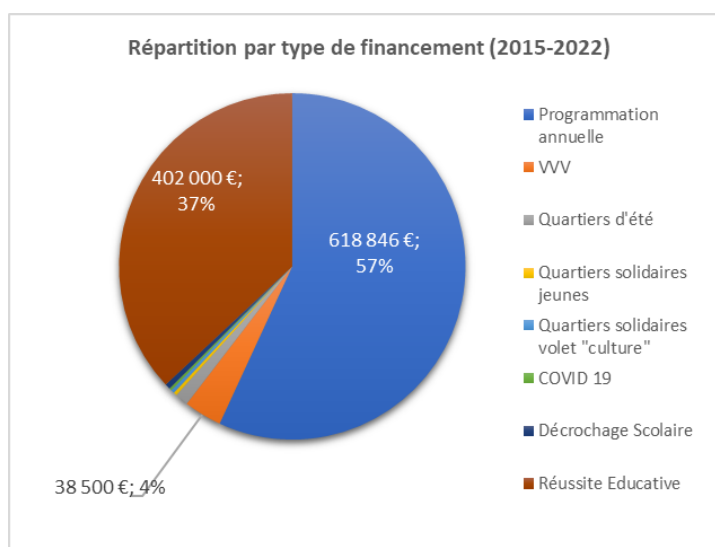


La mobilisation annuelle des crédits a eu tendance à baisser de 2015 à 2020 mais le contexte de la crise sanitaire a entraîné une augmentation marquée en 2020 (qui apparaît peu dans le graphique, du fait d'un report de 23.500€ de 2020 sur 2021<sup>6</sup>) et en 2021 du fait de la mobilisation notamment des dispositifs Quartiers d'été et Quartiers Solidaires Jeunes !. Ce niveau de financement est resté à un niveau élevé en 2022, supérieur à celui d'avant la crise sanitaire.

## Approche par dispositifs

Les crédits relevant de la programmation annuelle (618 846€) représentent plus de la moitié des financements, soit environ 77.350€ en moyenne sur l'ensemble de la période. Avant la crise sanitaire la tendance était marquée par une baisse lente des crédits mobilisés.

Les financements dédiés aux enjeux de réussite scolaire, qui concernent principalement le Dispositif de Réussite éducative (DRE), mobilisent 37% de l'enveloppe des crédits spécifiques. L'enveloppe relative au DRE a



<sup>6</sup> Du fait du contexte de la crise sanitaire, nombre de structures sur ce territoire comme ailleurs ont été amené à décaler la programmation des actions d'une année sur l'autre (2020 sur 2021).

été stable de 2015 à 2021 (50.000€ par an), sauf en 2022 où la subvention est passée à 52.000€. Des moyens dédiés ont été mobilisés en 2021 pour agir contre le décrochage scolaire.

Le dispositif Ville Vie Vacances a permis un apport assez faible (4% de l'enveloppe, soit 38.500€) mais ces moyens constituent un ajustement annuel. Les montants évoluent d'une année sur l'autre (un montant oscillant entre 2.5 à 8.5 K€ selon les années).

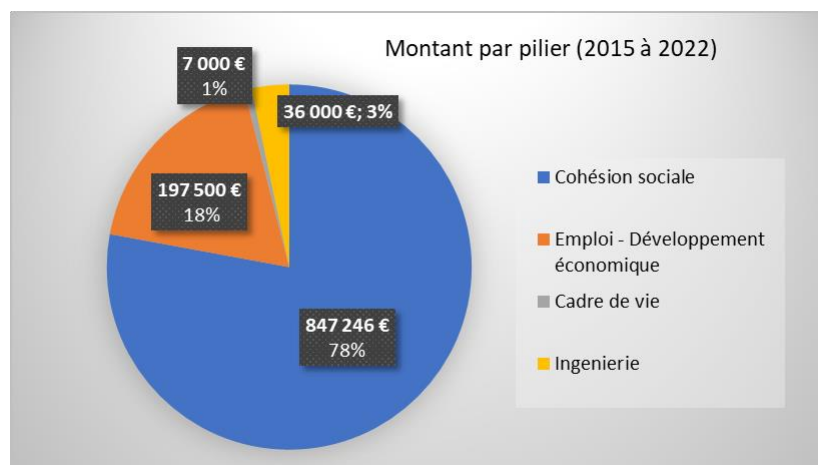
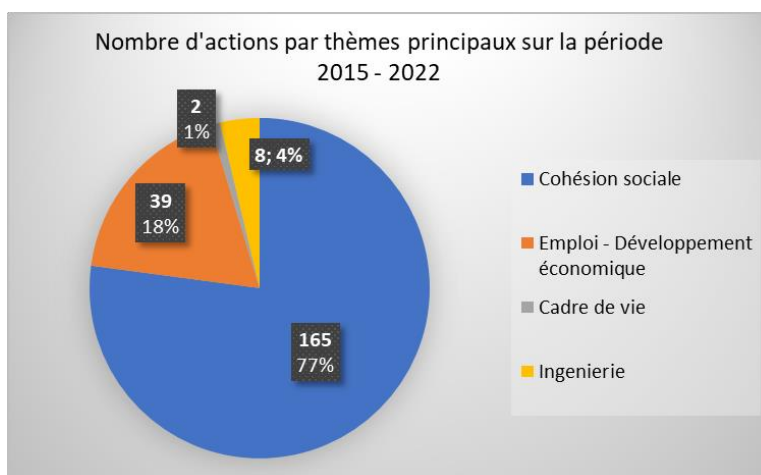
Enfin, les financements liés à la crise sanitaire représentent 2% de l'ensemble des moyens, concentrés sur les années 2020 et 2021.

## Analyse par thématiques / piliers

Les crédits Etat dédiés au quartier prioritaire, de 2015 à 2022, ont permis de soutenir financièrement 224 actions.

Les trois-quarts (77%) des actions financées concernent la cohésion sociale (165 actions au total sur la période étudiée), avec une mobilisation des crédits alloués du même niveau (78%).

Les interventions sur le pilier emploi - développement économique se traduisent par la réalisation de 39 actions (18%) et d'un effort financier mobilisant 18% des crédits Etat.



Ce constat est légèrement en deçà de l'objectif national fixé par l'Etat, sachant que la mobilisation d'au moins 20% des crédits spécifiques était attendue sur ce pilier.

Le pilier cadre de vie n'a donné lieu à la réalisation que de 2 actions entre 2015 et 2022 (soit 1% des crédits).

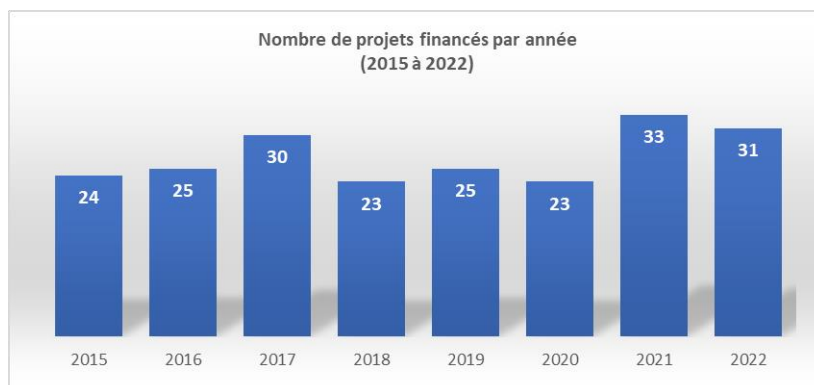
Cette faible mobilisation pourrait s'expliquer par la forte mobilisation sur l'habitat et le cadre de vie qui a eu lieu jusqu'en 2014, dans le cadre d'un programme de rénovation urbaine.

Par ailleurs, d'autres moyens ont été mobilisés au titre du cadre de vie dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Enfin, 3% des crédits ont concerné le cofinancement de l'ingénierie du Contrat de ville (chef de projet politique de la ville). Ce soutien a été maintenu tout au long du contrat de ville.

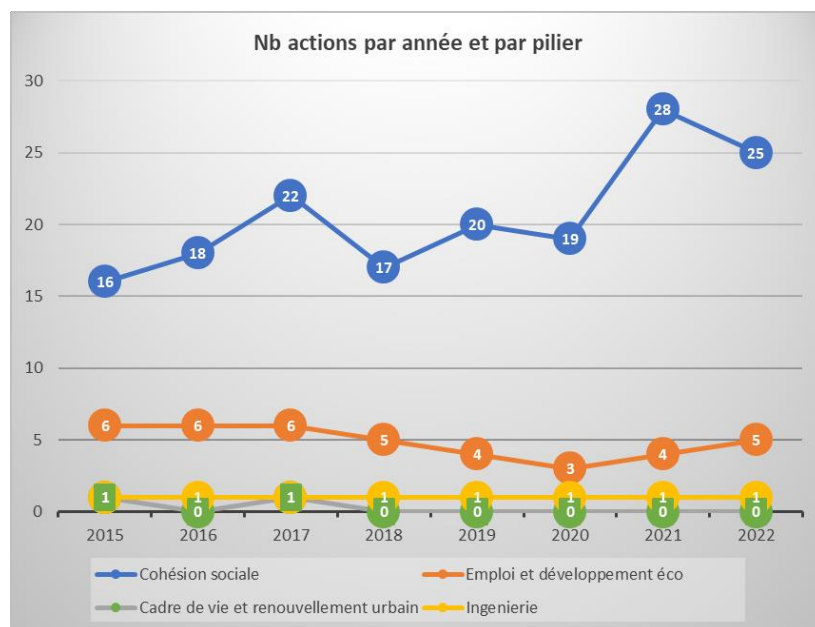
## Analyse des actions

Le nombre de projets financés est relativement stable sur l'ensemble de la période 2015 - 2022 (entre 23 et 25 actions sur 5 des 8 années étudiées), avec néanmoins deux pics notables : 2017, avec 30 actions financées et la période de 2021 et 2022.



L'augmentation du nombre d'actions soutenues, en particulier sur l'année 2017 et sur les années 2021 et 2022, résulte principalement d'un effort en faveur des actions relevant de la cohésion sociale : 16 actions soutenues en 2015, puis 22 en 2017 et 28 en 2021 et 25 en 2022.

Sur le volet cohésion sociale, au-delà des actions relevant de la réussite éducative (DRE, CLAS...) qui a représenté 527.000€ et 35 actions auxquelles on peut ajouter le soutien à la fonction parentale (8 actions, 45.600€), les interventions ont porté principalement sur les actions en direction des loisirs et de la jeunesse avec des actions visant la citoyenneté (78 actions, 162.700€). L'intervention de l'association Jeunes & Cité à compter de 2020 a consolidé cet axe.



Le champ culturel (pratiques et manifestations culturelles et artistiques), quoique plus modeste, avec la présence d'une radio associative a constitué un levier pour intervenir auprès des habitants (24 actions, 55.900€).

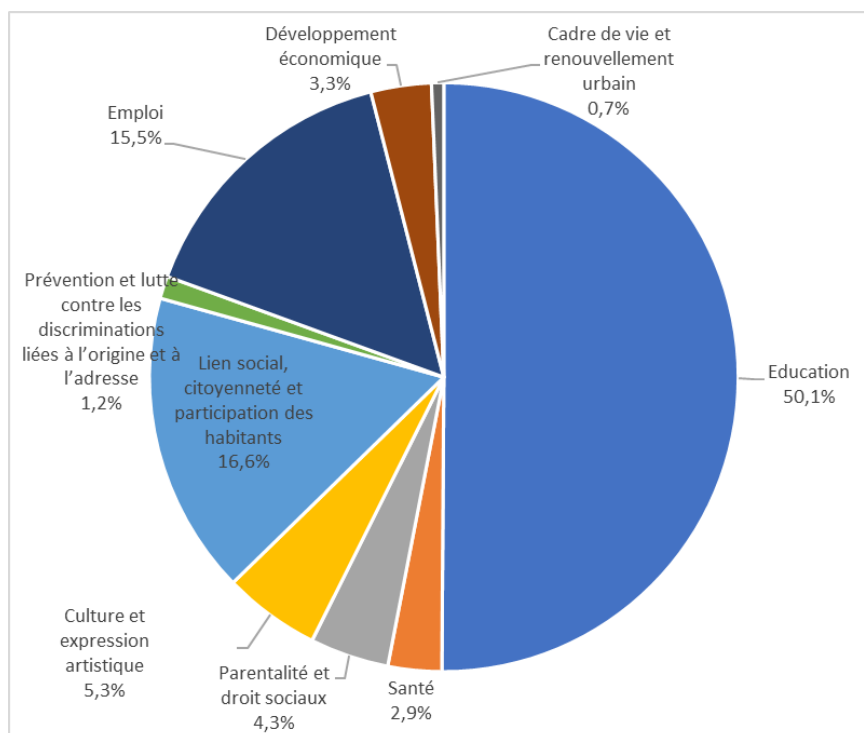
Le champ culturel (pratiques et manifestations culturelles et artistiques), quoique plus modeste, avec la présence d'une radio associative a constitué un levier pour intervenir auprès des habitants (24 actions, 55.900€).

Les autres domaines d'intervention, qui représentent des moyens peu importants, relèvent d'une part de la participation citoyenne (fonctionnement du conseil citoyen de 2018 à 2020 et financement d'actions de participation des habitants depuis 2020) et la lutte contre les discriminations.

Les actions relevant du champ de l'emploi et du développement économique sont restées à un niveau assez faible mais des moyens assez importants ont été mobilisés sur les enjeux d'insertion par l'activité économique (138.500€), en complément des dispositifs de droit commun existants par ailleurs.

### Zoom sur les axes d'intervention prioritaires

Le graphique (ci-dessous) met en évidence, de manière synthétique, sur la durée de 2015 à 2022, les volumes financiers par thématiques consolidant l'analyse précédente.



Les axes d'intervention qui ont mobilisé la majorité des crédits relèvent donc de trois domaines :

- L'éducation représente les moyens les plus importants (50% des moyens mobilisés).
- Le deuxième axe d'intervention, qui a mobilisé le plus de moyens, est celui du lien social, de la citoyenneté et de la participation des habitants (17%).

Lien social, citoyenneté et participation des habitants	174 746 €
dt Jeunesse	67 000 €
dt Accès à la citoyenneté	23 900 €
dt Participation des habitants	9 500 €
dt Sports (et loisirs)	71 800 €
dt Connaissance des droits, soutien juridique et accès aux services	2 546 €

- Le troisième axe d'intervention est celui de l'emploi (15%). La majorité des actions dans ce domaine ont été mobilisées au titre de l'accompagnement de l'insertion professionnelle.

Le montant moyen des financements spécifiques Etat par action (hors PRE<sup>7</sup>) s'élève en moyenne de 3.329 €. Ce sont les actions relevant du champ de la cohésion sociale qui présentent le coût le moins élevé. Inversement ce sont les actions dans le domaine de l'emploi.

	MONTANT	Moyenne par action
Cohésion sociale (hors DRE)	445 246 €	2 836 €
Emploi et développement éco	197 500 €	5 064 €
Cadre de vie et renouvellement urbain	7 000 €	3 500 €
Ingenierie	36 000 €	4 500 €
	685 746 €	3 329 €

<b>EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>197 500 €</b>
Emploi	162 500 €
dt Repérage, accueil, information, accompagnement de 1 <sup>er</sup> niveau (premier accueil)	12 000 €
dt Accompagnement à l'insertion professionnelle	138 500 €
dt Prévention et lutte contre l'illettrisme	12 000 €
Développement économique	35 000 €

## Le système d'acteurs locaux

Au-delà du nombre d'actions soutenues, et du volume financier des actions, il est intéressant de s'intéresser au système d'acteurs locaux afin d'identifier le nombre de structures impliquées et les modalités de leur inscription dans le contrat de ville.

Les 214 actions ont été réalisées par 28 porteurs de projet différents (cf. en annexe 4 la liste des structures). Cinq d'entre eux ont réalisé 58% des actions (soit 125 actions).

Il s'agit de :

- la commune de Toul (43 actions) et le CCAS de Toul (16 actions)
- ainsi que trois associations (Radio Déclat, avec 28 actions réalisées ; Mosaïque, 22 actions réalisées en direction des enfants, parents et familles ; la compagnie théâtrale Tota Compania, 16 actions).

Au-delà trois porteurs de projet ont porté un projet, chaque année depuis 2015, il s'agit de l'association Femmes Relais (parentalité), de Fraternité Sud Lorraine (insertion par l'économique) et de l'Agence de développement Terres Lorraine.

L'analyse du profil des porteurs de projet souligne une implication ponctuellement des associations sportives du territoire (notamment celles intervenant dans le domaine du judo, canoë ou encore natation). Des porteurs de projets non habituels sont intervenus (Collège Croix de Metz et association culturelle franco-turque de Toul) dans le contexte de crise sanitaire. Enfin depuis son déploiement sur le quartier de la Croix de Metz, Jeunes & Cité est devenu un partenaire à part entière.

<sup>7</sup> Le dispositif PRE reposant sur de l'ingénierie, il a été exclu de ce calcul du coût des actions.



L'Etat a souhaité maintenir un équilibre entre le soutien à de nouvelles actions et à certaines actions récurrentes, notamment dans le cadre d'un conventionnement pluriannuel, afin de donner de la visibilité aux porteurs de projets.

La mise en œuvre de nouveaux conventionnements pluriannuels est une préoccupation partagée avec la CAF, qui toutefois ne pourra être effective en 2023 du fait de la fin du cycle des actuels Contrats de ville. Cette opportunité pourra être travaillé dans le cadre de la prochaine contractualisation (« Engagements Quartiers 2030 »).

*Les bilans des actions n'ont pas permis d'identifier la part effective des habitants des QPV parmi les personnes ayant bénéficié des actions relevant du droit commun, mais aussi des programmations annuelles.*

### Apport au titre des postes d'adultes-relais

En complément des moyens financiers au titre des actions inscrites dans le cadre de la programmation annuelle, des moyens renforcés ont été apportés par l'Etat via le financement de personnes en poste « adultes-relais ».

Le territoire a bénéficié de 4 postes « adultes-relais » sur la période du contrat de ville (cf. tableau ci-dessous) porté par trois structures différentes. L'aide apportée par l'Etat dans ce cadre s'élève globalement à environ 507.000€ (l'apport de l'Etat sur le coût du poste est d'environ en moyenne sur la période de 19.000€ par an).

Structure porteuse du poste	Durée poste	Domaine d'intervention	Estimation du coût poste (à fin 2022)
Association FEMMES-RELAIS Espace André Malraux	Poste à compter de 2016	Accès aux droits	133 000 €
Association MOSAÏQUE Espace André Malraux	Poste à compter de 2016	Médiation en lien avec la parentalité	126 667 €
Association MOSAÏQUE Espace André Malraux	Poste à compter de 2016	Médiation en lien avec la parentalité	133 000 €
Ville de TOUL	Poste à compter de 2017	Accès aux droits	114 000 €

Les interventions ont porté plus particulièrement dans le domaine de l'accès aux droits et du lien social (parentalité, participation des habitants).

## 4.2. Analyse des ressources issues de la mobilisation de l'abattement de la TFPB

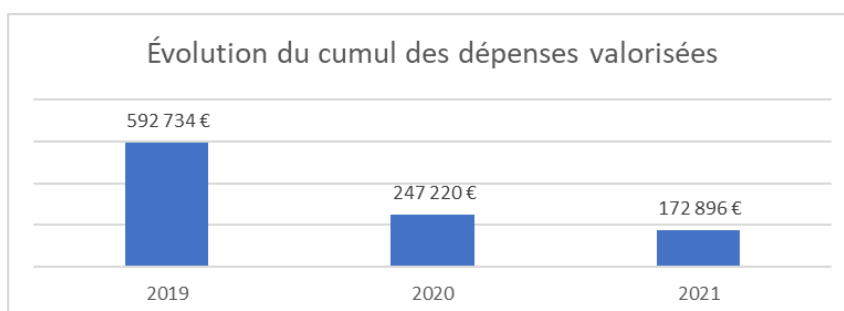
Dans le cadre des contrats de ville, les bailleurs sociaux bénéficient d'un abattement de 30% de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements situés dans le périmètre d'un quartier prioritaire de la politique de la ville. L'abattement est conditionné à la signature d'une convention d'utilisation de l'abattement signée par l'Etat, la collectivité en charge du contrat de ville et les communes sur lesquelles les actions sont mises en œuvre. En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à améliorer les conditions de vie des habitants c'est-à-dire atteindre un même niveau de qualité de service que dans le reste de leur parc, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions de gestion urbaine de proximité, contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien

et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires. Les champs d'intervention possibles sont les suivants : renforcement de la présence de personnel de proximité ; formation/soutien des personnels de proximité ; sur-entretien ; gestion des déchets et encombrants/épaves ; tranquillité résidentielle ; concertation / sensibilisation des locataires ; animation, lien social, vivre ensemble ; petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU).

Les actions mises en œuvre dans le cadre de cette convention doivent répondre aux besoins des locataires et font l'objet d'un bilan annuel qui doit être transmis aux signataires du contrat de ville et aux conseillers citoyens.

La convention d'abattement TFPB a été signée le 28 novembre 2016. Le bailleur concerné est Toul Habitat. Le nombre de logements a légèrement évolué sur la période analysée (643 à 639 logements), à savoir 2019 à 2021 (les autres données n'ont pas été transmises).

Sur la base des données disponibles (bilans des années 2019 à 2021), le montant total des actions valorisées, sur cette période, au titre de l'abattement TFPB s'élève à 1.012.850 €.



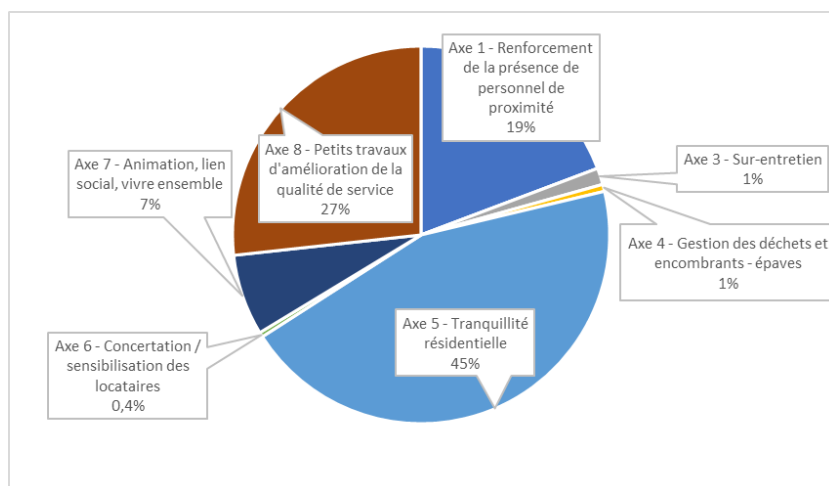
Les données font apparaître une baisse des investissements sur la période qui résultent d'investissements importants au titre de l'année 2019 et 2020, dans le cadre de la vidéosurveillance. Cet axe est d'ailleurs celui qui a mobilisé le plus l'abattement de la TFPB (44,6%). Le second axe est celui des travaux d'amélioration survenus en 2019 (cf. analyse qualitative ci-après). Le troisième registre est celui de la présence du personnel en proximité, sachant que depuis janvier 2020, Toul Habitat a déménagé au sein du quartier ce qui a eu pour effet une présence renforcée auprès des locataires sur ce quartier.

Axes thématiques convention / période 2019-21	Contenu	Croix de Metz	%
Axe 1 - Renforcement de la présence de personnel de proximité	Maintien de sureffectif en QPV et perm CESF en QPV (2019)	195 172 €	19,3%
Axe 2 - Formation / soutien des personnels de proximité		0 €	0,0%
Axe 3 - Sur-entretien	Vandalisme	14 356 €	1,4%
Axe 4 - Gestion des déchets et encombrants - épaves	Actions de contrôle des PAV hebdomadaire	6 108 €	0,6%
Axe 5 - Tranquillité résidentielle	Installation vidéoprotection et suivi	452 190 €	44,6%
Axe 6 - Concertation / sensibilisation des locataires	Livret du locataire	4 128 €	0,4%
Axe 7 - Animation, lien social, vivre ensemble	Mise à disposition de locaux et des salles sociales	70 228 €	6,9%
Axe 8 - Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Réfection entrées immeubles	270 668 €	26,7%
<b>Total</b>		<b>1 012 850 €</b>	

L'analyse par axe de la convention permet de mettre en avant les éléments suivants.

Au titre du renforcement de la **présence du personnel de proximité**, le quartier est couvert par 2,5 correspondants de secteurs. Ils assurent la maintenance des parties communes, le contrôle des prestataires, le contrôle du respect du règlement intérieur et des actions d'information et de médiation. Ils sont également chargés du lien avec les locataires (notamment les plus âgés : « visite senior ». Le responsable des correspondants de secteur, dont le rôle est d'encadrer et d'animer le service, passe la moitié de son temps sur le suivi des activités en QPV. En 2019 (avant le déménagement de Toul Habitat dans le quartier), une conseillère en économie sociale et familiale assurait une permanence (2h par semaine) à l'Espace Malraux.

Le **sur-entretien** a porté à la fois sur des charges d'entretien, d'espaces verts, de nettoyage et d'ascenseurs, sachant qu'ils sont plus importants en QPV que sur le reste du patrimoine. Ils ne sont pas mentionnés dans l'abattement car ils sont valorisables. Les coûts liés au vandalisme (bris de vitres, d'interphonie et de portiers d'immeubles) sont par contre pris en charge, sachant que ce type d'action ne se concentre pas seulement sur le quartier prioritaire.



La mise en place de PAV (points d'apports volontaires) semi-enterrés nécessite sur le QPV une vigilance accrue, d'où la mobilisation chaque semaine de deux agents de proximité à hauteur de 2h.

La **vidéoprotection** a été installée en 2019 et 2020 sur le quartier. Elle permet la protection des bâtiments

et de leurs abords, et dans une moindre mesure la prévention des atteintes à la sécurité des personnes.

Au titre du « **vivre ensemble** », Toul Habitat met à disposition gratuitement deux logements à des associations œuvrant dans le domaine culturel et sportif (Association jeunesse active et Centre Culturel les Alevis) et une autre pour une association de représentants de locataires (CGL). Deux salles sont mises à disposition pour des manifestations festives et pour des activités sportives.

A compter de 2020, Toul Habitat a également mis à disposition gratuitement un local à l'association « Jeunes & Cité » (équipe de prévention spécialisée intervenant sur la Croix de Metz).

Elle intervient sur trois axes principaux :

- Présence sociale dans les quartiers pour connaître les besoins de chaque territoire, des jeunes et des familles en situation de vulnérabilité
- Action éducative pour favoriser l'épanouissement des jeunes les plus vulnérables et accompagner les parents dans l'exercice « responsabilité éducative »
- Action sur le milieu pour favoriser un développement social local et soutenir la capacité

créatrice des habitants

En 2019, Toul Habitat a assuré la réfection des parties communes de plusieurs immeubles du quartier dans le cadre de son plan d'entretien de son patrimoine. Ces travaux visent à **améliorer le cadre de vie**.

### 4.3. Analyse des ressources en direction des collectivités

Deux types de dotation peuvent être attribués aux collectivités en lien avec la politique de la ville. Il s'agit d'une part de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS)<sup>8</sup> et la Dotation Politique de la Ville (DPV).

Créée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009, la dotation politique de la ville bénéficie chaque année aux communes particulièrement défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la DSU par un soutien renforcé. Pour toucher cette dotation les communes doivent remplir trois conditions cumulatives : avoir signé une convention avec l'ANRU au 1er janvier 2021 ou comprendre un quartier prioritaire connaissant des dysfonctionnements ; avoir plus de 16 % de la population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville ; troisièmement, être éligible à la DSU-CS.

Une réforme est intervenue en 2017 (loi de finances pour 2017) a modifié les conditions d'éligibilité visait à prendre en compte la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville et le nouveau programme national de renouvellement urbain. Le législateur a mis en place un système de « garantie de sortie » pour les communes perdant leur éligibilité en 2017, à savoir : 90 % en 2017, 80 % en 2018, 70% en 2019 et 60 % en 2020. Trois communes de Meurthe-et-Moselle ont bénéficié de ce dispositif, à savoir : Jarville-la-Malgrange, Mont-Saint-Martin et Toul.

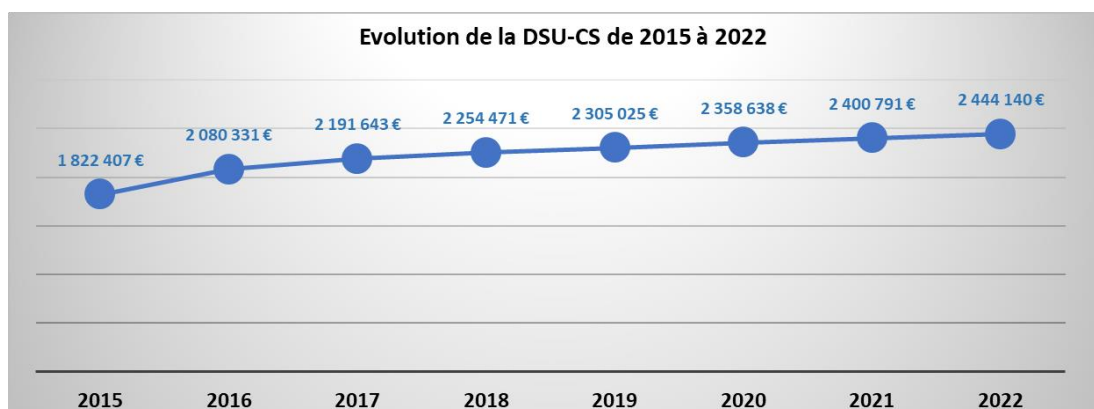
La DSU-CS a, quant à elle, pour objectif « *d'aider les communes urbaines de plus de 5.000 habitants, confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées, afin d'améliorer les conditions de vie de ces territoires* ». Cette dotation n'est pas directement liée au contrat de ville, mais l'inscription d'une collectivité dans un contrat de ville constitue un des éléments des critères d'attribution de la dotation.

Elle ne nécessite pas de justification quant à l'utilisation par la collectivité qui en bénéficie. Par contre la mobilisation de la Dotation de la politique de la ville repose sur la présentation de dossiers d'investissement ou de fonctionnement.

---

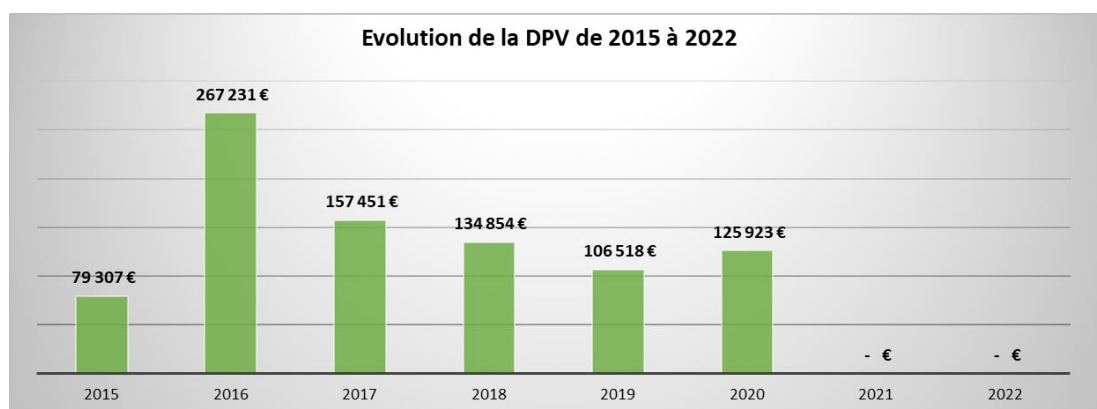
<sup>8</sup> Source : <https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2019-01/Satellitefp081216.pdf>)

La commune de Toul a pu bénéficier entre 2015 et 2022 de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour un montant cumulé de 17.857.446 €. La dotation a augmenté annuellement, avec une progression de 2015 à 2022 de 34,1%. Elle est passée entre 2015 et 2022, de 1.82 millions d'€ en 2015 à 2,44 millions d'€ en 2022.



La Ville de Toul a également bénéficié de la Dotation de la Politique de la Ville, mais elle a été concernée par la réforme de la dotation en 2017 (cf. paragraphe de présentation des dotations). Elle a donc bénéficié, pour les trois années suivantes, le dispositif de garantie de sortie. Au total, sur la période de 2015 à 2020, la Ville a pu mobiliser un montant de 871 284€.

La dotation a été utilisée principalement pour améliorer les équipements au service des habitants, par la création, l'aménagement ou la réfection d'équipements (création d'un pump track, d'un graff track, rénovation du city stade, intervention au sein d'un établissement scolaire, de la cantine...) ou d'espaces publics (aires de jeux...) ou de structures visant à renforcer le lien social (création d'un café associatif au sein du centre culturel André Malraux, aménagement de locaux pour l'accueil d'association, création d'un espace artistique pluridisciplinaire, création de nouveaux jardins familiaux...).





## 5. Les moyens humains : gouvernance, ingénierie, système d'acteurs

Avant d'être une mobilisation de crédits spécifiques pour financer des actions dédiées, le Contrat de ville repose sur une mobilisation partenariale concertée qui engage les signataires du Contrat de ville depuis 2015.

Dans le Contrat de ville, les signataires s'engagent à rétablir l'égalité (c'est-à-dire permettre à tous les habitants de bénéficier des services et équipements existants) et à agir pour réduire les écarts de conditions de vie des habitants entre les QPV et l'ensemble de la commune et l'intercommunalité par une territorialisation de leurs interventions de droit commun, en synergie et en complémentarité avec leurs partenaires.

Ainsi, par-delà le financement d'actions spécifiques, la réussite d'un Contrat de ville tient largement à la qualité de sa gouvernance, du copilotage collectivité / État. Elle dépend de la dynamique d'animation de son pilotage stratégique et opérationnel, pour insuffler une manière de travailler ensemble entre les partenaires en vue d'apporter des réponses de proximité aux habitants.

En déclinaison d'un portage stratégique fort, l'existence de moyens humains dédiés à l'ingénierie et leur adéquation (en volume et en qualité) pour fédérer et animer le système d'acteurs du Contrat de ville est une condition d'efficacité du Contrat de ville, de son suivi et de l'adaptation en continu de ses actions au regard de l'évolution des besoins des habitants.

### 5.1. Des préconisations issues de l'évaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours (2019) avait formulé six préconisations pour optimiser l'animation du Contrat de ville sur Toul :

- Réaliser un diagnostic partagé du territoire (qualitatif et quantitatif)
- Renforcer les relais d'informations directs sur le territoire
- Créer une instance de coordination des acteurs du quartier
- Dédier plus de temps à l'animation et au développement social du territoire, parmi les missions d'ingénierie
- Prolonger le travail engagé par le conseil citoyen, continuer la dynamique engagée
- Travailler avec les acteurs sur les modalités d'évaluation des actions (critères, modalités de collecte...)
- Faire du comité de pilotage une réelle instance de pilotage du contrat de ville

L'analyse menée au titre de l'évaluation de l'animation du Contrat de ville sur les champs de la gouvernance, de l'ingénierie et du fonctionnement du système d'acteurs du Contrat de ville, permet de percevoir de réelles avancées, plutôt récentes, et des enjeux de consolidations à l'avenir.

## 5.2. La gouvernance

Comme évoqué précédemment, la communauté de communes n'a pas pris la compétence politique de la ville, et c'est la Ville de Toul qui porte l'animation du Contrat de ville, dans le cadre d'un copilotage avec l'Etat (DDETS).

Si le quartier de la Croix de Metz est inscrit en continu dans la politique de la ville depuis 1989, la dynamique de mobilisation de la commune de Toul a été moindre sur les premières années du nouveau Contrat de ville.

En 2020, la nouvelle équipe municipale a affirmé sa volonté politique de redynamiser la politique de la ville sur son territoire, en redonnant une forte impulsion et des orientations stratégiques ambitieuses, dans le cadre d'un copilotage renforcé du Contrat de ville avec l'Etat (Sous-préfet et DDETS).

Parmi les partenaires proactifs identifiés, à noter l'implication du Département, notamment sur la thématique enfance / jeunesse, et le suivi actif de la CAF, en particulier concernant la thématique de la parentalité et le rôle du centre socioculturel.

Sur la période de réalisation de l'évaluation, des acteurs tels que Pôle emploi et le collège du quartier ont exprimé la volonté, pour l'avenir d'être plus encore parties prenantes de la nouvelle dynamique du Contrat de ville.

## 5.3. L'ingénierie

Des évolutions récentes ont permis de consolider la fonction d'ingénierie du Contrat de ville, sur trois registres :

- Un fonctionnement en transversalité entre la cheffe de projet et la référente du Dispositif de Réussite éducative, qui permet notamment de consolider et d'élargir progressivement à l'ensemble des thématiques du Contrat de ville, la dynamique partenariale engagée dans le cadre du Dispositif de Réussite éducative.
- Ainsi, un ancrage plus fort sur la politique de la ville est perceptible depuis 2021, avec l'enjeu identifié d'une proximité renforcée, notamment à partir de l'Espace Malraux, et d'un travail d'appui aux associations, individuellement et dans le cadre de démarches collectives de coopération, faisant écho notamment à une des priorités de l'avenant au Contrat de ville de 2019<sup>9</sup> : « Développer une culture commune entre acteurs ».
- En termes d'ingénierie opérationnelle la présence de 4 adultes-relais est une ressource d'ingénierie significative, qui contribue à favoriser « l'aller vers » et la mobilisation des habitants, en écho également avec une des priorités de l'avenant au Contrat de ville de 2019 : « Travailler à la mobilisation des familles ».

Ainsi, depuis un à deux ans, le Contrat de ville de Toul bénéficie d'une gouvernance stratégique relancée et de ressources d'ingénierie de proximité renforcées.

Afin d'optimiser ces deux atouts du Contrat de ville, une consolidation et une fluidification de l'articulation entre les dynamiques stratégiques et opérationnelles du Contrat de ville constituent des enjeux.

---

<sup>9</sup> Dans le cadre du Protocole d'Engagements Renforcés Réciproques (PERR).

## 5.4. Le système d'acteurs

Le système d'acteurs du Contrat de ville a vu son fonctionnement fortement impacté par le contexte sanitaire récent et il a connu pas mal de réajustement pendant la durée du contrat de ville, avec l'arrivée de nouveaux partenaires et des restructurations.

Pour autant, le territoire présente des atouts en termes d'associations comme de structures même si des commerces de proximité (commerces alimentaires notamment) manquent : un tissu associatif dynamique (Mosaïque, Femmes Relais, JCA...), de nombreux acteurs en proximité et la présence de nombreuses infrastructures : Stade Pont Bernon, Gymnase Faveaux, Jardins Familiaux, Centre Socio-culturel (espace multi-services), crèche, écoles, collège...

Il paraît néanmoins nécessaire de renforcer ces acquis. Une analyse réalisée par la Ville de Toul a mis en avant :

- Un manque d'information, de communication sur ce qui est fait notamment à Malraux. Activités du CSC peu lisibles pour le public et les partenaires. Certaines actions sont déjà complètes avant même que le public et les partenaires n'aient eu accès à l'information ce qui crée de la frustration et un sentiment d'entre soi.
- Un manque d'animations sur la Place Henri Miller, Parc de la Fraternité : proposition d'installer des manèges, des gonflables... au moins une fois / an. L'idée d'y organiser un marché revient de manière récurrente (retour Jeunes & Cité, Conseil Citoyen...)

Du côté du fonctionnement interacteurs, il est à consolider, à partir de trois leviers :

- Le fonctionnement récent du binôme d'ingénierie du Contrat de ville, assurant une continuité d'animation partenariale sur la réussite éducative et le Contrat de ville.
- La reconfiguration de l'Espace Malraux et de son animation avec la volonté d'une reprise par le Centre socioculturel, qui reste fragile et limitée, faute de ressources humaines suffisantes.
- La mobilisation de projets partenariaux de nature à donner une réalité au système d'acteurs, tels que la préparation et l'animation du show des métiers en 2022, les animations média de l'association Radio Déclic.





## 6. Les coopérations interacteurs sur le champ éducatif

Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès à l'éducation est une des grandes priorités fixées par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (article 1, priorité 2). Elle repose sur une dynamique de co-construction associant, acteurs de droit commun, habitants et associations notamment.

La réussite éducative est un enjeu particulièrement prégnant pour le Contrat de ville de Toul, au regard du profit socio-démographique des habitants du quartier : une part des enfants et jeunes de moins de 25 ans la plus importante du département (au niveau des quartiers prioritaires), le poids particulièrement significatif de la monoparentalité, une part importante de personnes immigrées ayant pour effet des difficultés de maîtrise de la langue française.

Pour rappel, dans l'avenant au Contrat de ville signé en 2019, l'éducation est relevée comme une des deux grandes priorités d'intervention sur la période 2019-2023. Elle porte sur trois enjeux :

- Formaliser une coordination parentalité.
- Développer une culture commune entre acteurs.
- Travailler à la mobilisation des familles.

Au titre de l'évaluation, il s'agit de porter une attention aux relations (partenariat, collaboration, coordination...) entre acteurs locaux afin de lever les freins perçus sur le champ éducatif, tout en permettant une territorialisation renforcée des dispositifs et moyens de droit commun.

➔ **Dans quelle mesure la coopération interacteurs a-t-elle permis de garantir une intervention permettant de répondre aux enjeux du contrat de ville, en particulier ceux relevant de la réussite éducative (enfance, jeunesse, parentalité) ?**

### Une volonté politique effective

Concrètement cet enjeu s'est traduit par une mobilisation importante des crédits en faveur de la réussite éducative (50% des crédits ont été dédié au dispositif de la réussite éducative). Les crédits mobilisés ont permis de favoriser les coopération inter-acteurs, tant en direction des enfants, des jeunes que des parents.

Au-delà des moyens financiers, en écho à l'avenant au Contrat de ville signé en 2019, tant sur l'enfance que sur la jeunesse, la collectivité renforcée a insufflée une stratégie renouvelée en direction des familles, avec l'exigence de la traduire dans une action structurante :

- ➔ « *Volonté de la Ville de travailler davantage en transversalité et d'être davantage présente sur le QPV* » (Contribution atelier évaluatif du 3 mai 2022).

Cette volonté politique, partagée par les partenaires du territoire (notamment l'Etat, le Département et la CAF), se décline autour de trois priorités :

- Améliorer les dispositifs existants, faciliter la prise en charge des enfants et familles et les accompagner en proximité.
- Travailler davantage en transversalité et être davantage présent sur le QPV.
- Impulser des projets croisés (festival, animations estivales), qui favorisent, par la pratique, les coopérations partenariales interacteurs, de droit commun et associations présents dans le quartier.

## Une mutualisation des moyens en faveur de l'enfance et de la parentalité

Afin de décliner de manière opérationnelle cette ambition, le choix a été fait de mutualiser les moyens mobilisés (humains et matériels : DRE / CLAS), en particulier depuis 2020, ce qui a permis de favoriser la cohérence des interventions et les coopérations interacteurs (notamment « *Plus de coopération, d'échanges avec le corps enseignant* »<sup>10</sup>).

**Ce choix a permis un meilleur partage tant de l'information que des actions, avec plus de cohérence ressentie par les différents acteurs de la parentalité et de l'enfance / jeunesse.**

Cette cohérence et ces synergies sont portées par le DRE, qui favorise une meilleure coopération opérationnelle interacteurs afin de cibler les plus jeunes :

- ➔ Des réponses concertées (accueil, orientation des enfants et familles, collaboration ...) : « *Meilleure coopération pour cibler les plus jeunes* »<sup>11</sup>.
- ➔ Un lien fort entre acteurs, qui a permis, pour les familles suivies/connues de maintenir une continuité éducative pendant la crise sanitaire et dans d'autres situations complexes (tensions, perte de contact avec un des acteurs).

## Une mutualisation des moyens en faveur de l'enfance et de la parentalité

**Sur la période récente du Contrat de ville, un certain nombre de difficultés et de manques ont été relevés qui ont freiné la dynamique instaurée en matière de réussite éducative.**

En premier lieu, la crise sanitaire COVID, depuis 2020, a eu un très fort impact sur le lien aux familles. Elle était toujours perceptible au moment de la réalisation de l'évaluation. Elle se traduit par un repli sur soi des familles et la suspension d'actions collectives.

Dans ce contexte, un événement a été particulièrement marquant : la très longue fermeture, au-delà de la période du confinement, de l'Espace Malraux. Cet équipement occupe à l'échelle du quartier une place à part : équipement structurant de l'action publique et associative, espace favorisant le lien avec les familles, via les services rendus au quotidien. Cette fermeture a eu un impact majeur, rompant des habitudes de relations aux familles. Les difficultés ne se sont pas résolues automatiquement lors de la réouverture de l'équipement, car les familles ne sont pas revenues immédiatement.

---

<sup>10</sup> Contribution atelier évaluatif du 3 mai 2022.

<sup>11</sup> Contribution atelier évaluatif du 3 mai 2022.

Ce contexte de lien distendu a été, de fait, un facteur de renouvellement des pratiques des acteurs locaux dans la manière de toucher les habitants. Le fait de proposer des événements ou actions collectives naturellement attractifs pour attirer enfants et familles étant insuffisant, les professionnels ont renforcé les prises de contact et ont aller chercher, en se mettant à leur écoute, chaque famille. Ils ont créé un lien personnalisé, avec l'espoir que l'ensemble de ces démarches personnelles finirait par construire du collectif, en tout cas un peu de commun.

- ➔ « *Un lien fort entre acteurs a permis pour les familles suivies/connues de maintenir une continuité éducative pendant la crise sanitaire* ».
- ➔ « *Grande capacité à se réinventer pour pallier les difficultés liées à la crise sanitaire : garder le contact avec les enfants et leurs familles* »<sup>12</sup>.

Cette démarche d'aller vers les habitants, un par un et d'entretenir en continu ce lien personnalisé, qui reste fragile, a permis de réinventer des modalités de présence de proximité. Elle a requis un fort investissement des acteurs locaux.

Une des conséquences de cette mobilisation pour aller vers les habitants, qui a contribué à surcharger les agendas, a été une moindre disponibilité des partenaires pour participer à des temps d'échange inter-acteurs.

Par-delà cette difficulté liée au contexte sanitaire, **dans le champ de la parentalité : l'enjeu repose sur la redynamisation du réseau parentalité afin de croiser les besoins relevés à l'échelle du quartier et de la ville et d'y apporter des réponses adaptées.**

La réactivation d'un réseau parentalité apparaît prégnante dans un souci d'une plus grande cohérence des actions menées en direction des familles. Cet enjeu repose également sur un besoin de convergence des actions et de complémentarité, qui semble faire l'unanimité des acteurs.

En ce sens, des initiatives sont déjà à l'œuvre avec, par exemple, le travail d'interconnaissance entre les professionnels du centre social et de la Maison départementale des solidarités, impulsé conjointement par le Département et la Ville. Il s'agit notamment de renforcer la connaissance des offres de services respectives et de déployer des temps de travail en commun.

Mais si des initiatives sont prises de manière bilatérale, un besoin partagé d'une approche plus large et structurée a été exprimé. Cela passe par la relance d'un groupe de travail de type « comité technique à la parentalité », qui existe formellement, mais qui ne s'est pas réuni depuis 2020. Ce manque résulte du fait du contexte sanitaire et de moyens humains limités du centre social communal pour en assurer le portage, et dès lors ne joue pas le rôle d'animation attendu du réseau parentalité.

## **Une nécessaire mise en réseau sur la parentalité et sur la jeunesse**

Le travail réalisé autour de la Convention territoriale globale (CTG), pilotée par la CAF, a confirmé cet enjeu et la nécessité de disposer de moyens humains suffisants pour assurer l'animation dans la durée de groupe de travail parentalité, avec comme point d'attention : la

---

<sup>12</sup> Contribution atelier évaluatif du 3 mai 2022.

nécessité d'avoir un « leader », à tout le moins une personne dédiée en capacité d'assurer une fonction d'ensemblier.

Comme sur la politique en direction de l'enfance, la Ville de Toul, en lien avec ses partenaires, notamment le Département et la CAF, affirme depuis 2020 la volonté politique d'améliorer la politique jeunesse locale, notamment à l'échelle du quartier de la Croix de Metz.

Depuis lors, cette ambition cherche à se traduire progressivement par une structuration de cette orientation, via le renforcement (pas encore opérationnel au vu du manque de ressources humaines encore perceptible en 2022) des missions du centre social, et une consolidation de la politique de prévention, cofinancée avec le Département.

Sur le champ de la jeunesse, des avancées ont pu être identifiées au titre du Contrat de ville :

**L'offre de service en direction des jeunes s'est étoffée** afin de mieux prendre en compte leurs attentes et besoins et, pour une part, co-construire avec eux des réponses permettant de répondre à leurs besoins.

On peut notamment citer :

- ➔ L'arrivée en 2020 d'une équipe de prévention (Jeunes & Cité) avec un lieu d'accueil au cœur du quartier de la Croix de Metz.
- ➔ Des actions innovantes diversifiées permettent de toucher différents jeunes (chantier « Argent de poche », chantiers éducatifs ...).

**Des collaborations partenariales se sont développées**, notamment entre les associations Mosaïque, Jeunes & Cité et le collège, favorisant une complémentarité des ressources et compétences. Elles ont permis :

- ➔ Un accueil (référent socio-éducatif / école / parent / collégien) pour aller vers une démarche de médiation.
- ➔ Une réponse adaptée et coordonnée en direction des jeunes : orientation, relais entre acteurs, continuité des parcours.

Si les acteurs locaux ressentent une amélioration des situations individuelles des habitants, voire un apaisement (à partir d'échanges individuels avec jeunes et parents), **le contexte local reste fragile et la dynamique de coopération des acteurs reste à consolider**. L'enjeu est d'autant plus important que le quartier compte la part de moins de 25 ans la plus importante des QPV du département.

**Forts de ces constats, trois points d'attention ont été identifiés :**

- Une population jeune encore mal identifiée.
- Une offre de service encore limitée à l'égard des jeunes : pas d'accueil adolescent sur le centre socio-culturel, pas de permanences / d'animations « libres » à destination de tous les ados, une faible visibilité des offres destinées aux ados de moins de 16 ans.
- Un lien collège / acteurs de l'éducation efficace mais difficile à maintenir dans la durée, avec néanmoins la volonté affirmée de la nouvelle principale du collège d'être un acteur moteur, notamment pour initier la relance d'un groupe de travail parentalité, concernant l'enfance et la jeunesse.



## Recommandations / enjeux à retenir

### Les enjeux concernant l'enfance et les familles

- Poursuivre la transversalité des interventions et les coopérations d'acteurs impulsées depuis 2020, grâce à l'ingénierie mutualisée DRE / CLAS.
- Poursuivre et soutenir l'effort partenarial de renouvellement des pratiques pour aller à la rencontre des habitants dans une dynamique « d'aller vers » et de « faire avec eux ».
  - ➔ Dans cette perspective, il s'agit de veiller à une articulation en continu avec les initiatives des adultes relais, acteurs de proximité au quotidien.
- Redynamiser le réseau parentalité afin de travailler sur les besoins des familles à l'échelle du quartier et de la ville.
- Au regard des efforts conséquents de renouvellement des pratiques nécessités par le contexte sanitaire, prévenir l'usure des professionnels par la mise en place régulière de temps et espaces dédiés à des échanges de pratiques et temps de concertation.

### Les enjeux concernant la jeunesse

- Conforter (structuration, développement, diversification, visibilité) l'offre de service en direction des jeunes, y compris pour les moins de 16 ans.
- Inscrire dans l'offre de service une fonction d'observatoire des jeunes du territoire, afin de mieux connaître leurs attentes et besoins.
- Orienter l'offre de service sur un volet « faire avec » les jeunes pour co-construire cette offre.
- Poursuivre les dynamiques de coopération interacteurs en cours, favorisant les continuités de parcours jeunes et les démarches de médiation.
- Consolider les liens entre acteurs associatifs et établissements scolaires (en particulier le collège).



## 7. Les coopérations interacteurs sur le champ de l'emploi et du développement économique

L'emploi et le développement économique sont des leviers clefs visant à favoriser l'émancipation des habitants des QPV et à réduire les écarts de revenus qui conduisent des quartiers à s'inscrire dans la géographie prioritaire des Contrats de ville. C'est ce qui a conduit l'Etat à fixer un objectif d'utilisation d'au moins 20% de l'enveloppe des crédits spécifiques BOP 147 sur la mise en œuvre d'actions relevant du pilier emploi et développement économique.

Cette thématique de l'emploi et du développement économique est en premier lieu un sujet de droit commun, impliquant les acteurs du service public de l'emploi, du monde économique ou de la formation.

Les interventions spécifiques du Contrat de ville, notamment dans le cadre de l'appel à projet annuel, visent plutôt à lever les freins dans l'accès à l'emploi ou la mise en réseau avec les acteurs économiques, en complémentarité, voire en subsidiarité avec le droit commun.

Ainsi, sur ce champ de l'emploi et du développement économique, les coopérations interacteurs sont une priorité pour l'analyse évaluative des Contrats de ville, à partir de la question évaluative suivante :

**→ Dans quelle mesure la coopération interacteurs a-t-elle permis de garantir une intervention permettant de répondre aux enjeux du contrat de ville, en particulier ceux relevant de l'emploi et du développement économique ?**

Dans le domaine de l'emploi, le protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR) de 2019, a fait de l'emploi une de ses deux priorités à déployer sur la période 2019 à 2023. L'accent était particulièrement mis sur le fait de :

- ➔ Réaliser une articulation entre le droit commun et le contrat de ville.
- ➔ Disposer de relais d'information territorialisée.
- ➔ Communiquer sur le plan de lutte contre les discriminations et mettre en œuvre des actions s'y afférant.
- ➔ Déployer le Pacte avec les Quartiers pour toutes les entreprises.

**Une nouvelle impulsion partenariale**

Alors que les relations partenariales dans le champ de l'emploi étaient limitées jusqu'en 2020, le fonctionnement du groupe emploi insertion QPV (issu des préconisations du PERR) a permis de redynamiser le partenariat.

- ➔ « Il permet de créer des liens entre structures pour assurer un accompagnement global. »<sup>13</sup>

Le groupe emploi insertion QPV a permis le montage de projets coopératifs validés et soutenus en commun.

- Le lancement d'une **enquête mobilité**, qui résulte de constats partagés par un partenaire du groupe qui a mobilisé l'outil d'un autre partenaire, et la diffusion de l'enquête par un troisième partenaire.



- L'évènement du **Show des Métiers** (19 mai 2022, dans le quartier de la Croix de Metz, sur la place et dans l'Espace Malraux), un évènement phare qui a fortement mobilisé les partenaires et conduit à une approche créative visant à sortir des schémas classiques des forums emplois.

La proposition du Show des Métiers, comme son intitulé l'indique, était de centrer l'évènement uniquement sur la découverte attractive des métiers (pas de dépôt de CV attendu), à partir de propositions ludiques, pratiques, et une animation festive de la journée. Les employeurs et organismes de formation participants devaient s'inscrire et investir dans cette nouvelle approche pour être retenus comme intervenants.

Quelques illustrations de cette nouvelle manière de donner à voir et à pratiquer les métiers :




- ➔ Le caractère ludique du Show des Métiers : courses de serveurs et serveuses de café, découverte des travaux publics avec un casque virtuel, jeu/quizz.

<sup>13</sup> Contribution atelier évaluatif du 3 mai 2022.



**QUIZZ SHOW  
DES METIERS**

REPONDEZ POUR TENTEZ DE GAGNER UN LOT



POUR RENDRE, SCANNEZ LE QR CODE ou  
RENDRE VOUS A L'ACCUEIL DE MALMAUX  
SUR LES TABLETTES A DISPOSITION

RENDRE VOUS A L'ACCUEIL DE MALMAUX AVEC VOTRE SCORE



- ➔ La découverte des métiers par une participation concrète, par la pratique : monter sur un échafaudage, construire un muret, souder, peindre, conduire un Fenwick...





- ➔ La rencontre de « pairs » professionnels (d'un âge proche des jeunes en découverte)

- ➔ La découverte des métiers en faveur de l'autonomie par la visite possible d'un camion témoin (aménagement de la pièce d'eau) ou la perception d'une solution mobilité même sans permis (véhicule AMI) pour exercer le métier d'aide à domicile :



- ➔ La mobilisation des IDEAS Box par la Mission locale, pour engager l'échange avec les jeunes :



### Des conditions pour maintenir cette dynamique de réseau

Fort de ces expériences, les acteurs concernés par l'insertion et l'emploi ont manifesté une forte volonté de travailler en réseau partenarial, notamment sur la diffusion de l'information, la concertation sur les recrutements (métiers en tension) ...

Sachant que sur la base de la dynamique partenariale, des points de fragilité sont à prendre en compte pour veiller à consolider les pratiques de réseau partenarial qui ont émergé et les inscrire dans la durée.

Par-delà l'enthousiasme partagé et la bonne volonté des acteurs, et pour que l'animation de la démarche ne repose pas trop fortement sur tel ou tel acteur, des besoins de structuration de la dynamique en cours ont été identifiés. Trois aspects sont à prendre en compte :

- Un enjeu de mettre en place une organisation et un suivi du partenariat, approprié par tous : un outil de partage d'information, d'agendas.
- Au-delà de la mobilisation forte sur un événementiel, un besoin est perçu d'entretenir, voire renforcer une interaction au quotidien entre partenaires, au fil des besoins et des accompagnements réalisés.
- L'enjeu précédent se traduit également dans le besoin de mieux articuler le groupe Emploi Insertion QPV avec les démarches et acteurs de droit commun du territoire, en

particulier du Service Public de l'Emploi. Cet enjeu est particulièrement important du fait du constat partagé d'un faible taux d'inscription des habitants du quartier de la Croix de Metz (en particulier les femmes et les jeunes) à Pôle emploi et à la Mission locale, au regard de la population, et le besoin d'une forte synergie partenariale pour identifier les publics « invisibles » et les mobiliser sur l'emploi.



## Recommandations / enjeux à retenir

Ainsi, au final, à partir de la réussite des actions menées en 2022, en particulier le Show des Métiers, l'enjeu à venir est structurer la dynamique partenariale pour lui permettre de s'inscrire dans la durée. Trois leviers sont identifiés pour prendre en compte cet enjeu :

- La mise en place d'une ressource d'ingénierie dédiée à l'animation continue et l'organisation du groupe emploi insertion QPV.
- Une articulation à renforcer sur le plan stratégique et opérationnel entre les démarches du groupe emploi insertion QPV et les acteurs de droit commun (Service Public de l'Emploi, acteurs économiques ...).
- Une approche transversale à conforter sur les démarches insertion / emploi, en associant les acteurs de proximité de « l'aller vers » les habitants (médiateurs / adultes-relais, éducateurs de prévention ...).



## 8. La participation et la mobilisation citoyenne sur le cadre de vie, pour contribuer au mieux-être des habitants

Le cadre de vie des habitants est un pilier à part entière des Contrats de ville, au regard de l'impact qu'il a sur les conditions de vie et de bien être des habitants, en plus de la problématique des revenus et du niveau de vie des habitants : ainsi les difficultés relevées ou l'amélioration de l'état du cadre de vie des habitants est un facteur clef de réduction des inégalités attendue du Contrat de ville.

Le champ du cadre de vie concerne à la fois la sphère privée, en particulier le logement des habitants, et une sphère publique, les espaces publics et les équipements, les commerces et services, qui prolonge l'espace de vie des habitants, au-delà du seul logement. Ces espaces publics contribuent au mieux-être, au quotidien, des ménages, et favorisent en outre le lien social et le vivre ensemble, voire la participation citoyenne.

Agir sur le cadre de vie, c'est agir sur un socle d'espaces et de services qui favorisent l'accès aux droits des habitants et leur permettent de bénéficier de conditions de vie dignes, comme tout habitant de l'aire urbaine.

Le cadre de vie est aussi un terrain d'action particulièrement favorable à une participation active des habitants, appelée de ses vœux par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, qui promeut les processus de co-construction, du diagnostic jusqu'au choix des orientations stratégiques, en associant à ce processus, « les habitants, les associations et l'ensemble des partenaires acteurs du territoire » dont les signataires du Contrat de Ville.

C'est dans cette dynamique de co-construction des Contrat de Ville, et en particulier, sur Toul, sur le cadre de vie, que se situe la nécessaire participation des habitants, qui est affirmée en particulier dans quatre articles de la loi :

- Article 1 : principe de co-construction de la politique de la ville
- Article 3 : participation des habitants dans le cadre du renouvellement urbain (maisons du projet)
- Article 6 : la capacité de saisine, par les conseils citoyens, du représentant de l'Etat dans le département en cas de difficultés particulières rencontrées, pouvant se traduire par la nomination d'un délégué du Gouvernement chargé d'apporter des réponses aux difficultés relevées.
- Article 7 : création d'une instance nouvelle, les Conseils citoyens, dans chaque quartier prioritaire, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives

Par cette promotion de la participation citoyenne, et notamment la création d'une instance nouvelle (les conseils citoyens), l'enjeu du législateur est d'associer dans la durée l'expertise d'usage au côté des expertises stratégiques et techniques. La finalité est d'optimiser

l'adéquation entre les stratégies d'intervention des Contrats de ville et les besoins des habitants des quartiers prioritaires, en vue d'agir concrètement (article 1) sur « l'égalité réelle » dans l'accès aux droits et aux services.

Si la participation citoyenne a été une vraie réussite dans certains territoires, les tâtonnements, parfois les résistances, pour faire une place à la participation citoyenne, et les impacts de la crise sanitaire depuis 2020 ont pu parfois freiner les dynamiques d'ancrage des conseils citoyens, voire des autres modes de participation habitante et citoyenne.

La participation citoyenne restant un enjeu clef d'analyse des réalisations des Contrats de ville depuis 2015, et en vue de préparer la future génération des Contrats de ville, à partir de 2024, il est apparu pertinent de faire de la participation habitante et citoyenne, un des trois champs de l'évaluation des Contrats de ville.

Aussi, au regard de l'enjeu majeur qu'il représente comme levier de mieux-être pour les habitants, le cadre de vie et la participation habitante et citoyenne sur le cadre de vie, ont été retenus comme le troisième champ de l'évaluation finale du Contrat de ville de Toul, à partir de la question évaluative suivante :

➔ **A quelles conditions la mobilisation des habitants, en particulier sur les actions relevant du cadre de vie, a constitué un élément favorisant l'optimisation de l'action publique en vue d'un mieux-être des habitants du quartier politique de la ville ?**

## **Un cadre de vie amélioré qui nécessite une vigilance continue**

**Le Programme de rénovation urbaine (PRU) mis en œuvre entre 2005 et 2012, a amélioré le cadre de vie, en prenant en compte et mobilisant à plusieurs reprises la participation des habitants :**

- La rénovation des résidences et l'aménagement paysager, avec davantage d'espaces verts, ont été un vrai plus du PRU.
- Le PRU a contribué à renforcer la fonction de l'équipement clef qu'est l'Espace Malraux, en cœur du quartier prioritaire.
- La création des jardins familiaux, d'aires de jeux a amélioré sensiblement le cadre de vie et permis une plus grande appropriation de l'espace public par les habitants.

Ces opérations visant à améliorer la qualité de l'espace public sont particulièrement favorables à la participation des habitants, de même que les travaux réalisés sur les voies et la voirie.

Pour autant, une étude menée par la Ville de Toul en 2021 montre la nécessaire vigilance dans la gestion des espaces publics et le fonctionnement de ces espaces.

Les constats font état de manque au niveau :

- Du mobilier urbain : manque de bancs (retour récurrent à la fois sur l'enquête senior mais également auprès des publics plus jeunes) et de poubelles, de tables de pique-nique, de fontaines à eau...
- De l'éclairage public : manque d'éclairage aux abords du Parc et rue de Verdun.
- De l'entretien des espaces verts : végétation souvent envahissante qui gêne la visibilité notamment aux carrefours.

## **Un renforcement de la participation citoyenne**

**Faire vivre la participation habitante et citoyenne**, notamment sur le cadre de vie, correspond à **une réelle volonté politique**, confirmée en 2020 par la nouvelle équipe municipale **et les acteurs locaux**.

Cette volonté s'est traduite en des ressources d'ingénierie dédiées (médiatrice sociale, Jeunes & Cité, Studio radio Malraux). Elles ont contribué au renforcement des actions dans l'espace public, dans une logique de participation des habitants.

- Une enquête réalisée par des temps de présence en pied d'immeubles, en direction des personnes âgées habitant dans le quartier.
- En parallèle, l'outil participatif des marches exploratoires a été relancé en mars 2022, associant le conseil citoyen et des habitants seniors.
- Des chantiers éducatifs sur le cadre de vie, en direction des jeunes, ont été impulsés depuis 2020 par l'association Jeunes & Cité.
- Le Studio Malraux s'est installé dans l'espace Malraux en vue d'amener la radio au cœur du quartier. La radio animée par le Studio Malraux se veut notamment être un outil d'éducation aux médias, et également un vecteur de lien social entre les habitants du quartier, et entre les habitants et les associations / acteurs du quartier.
- Une opération nettoyage « Mon quartier passe au vert / Opération nettoyons la nature » a été initiée dans l'espace public du quartier, pour sensibiliser à la propreté du quartier et responsabiliser les habitants sur le respect de la qualité du cadre de vie, un bien partagé pour tous.

**Le conseil citoyen**, qui a connu une période de fragilité, notamment du fait du contexte sanitaire, **est en phase de relance**, avec l'arrivée de nouveaux membres, et la mise en œuvre de nouvelles actions.

A ce titre, on peut citer notamment une enquête en direction des habitants, pour identifier leurs attentes et besoins, une enquête par questionnaire papier initiée à l'automne 2022 avec l'appui des professionnels de l'Espace Malraux.

## Un nécessaire travail en partenariat

**Les avancées notables sur le cadre de vie et la participation des habitants sur le cadre de vie, restent fragiles et laissent percevoir des points de vigilance et axes de progrès à prendre en compte :**

- Si le cadre de vie est plus agréable depuis les opérations du PRU, il y a 10 ans, les besoins d'ajustements sont constants et nécessitent une appropriation par les habitants (occupation de l'espace public, propreté du cadre de vie ...).
- De manière transversale à toutes les thématiques abordées dans le cadre de l'évaluation finale du Contrat de ville, comme sur le champ de la parentalité ou de l'emploi, une difficulté récurrente est perçue : celle de mobiliser les habitants (« habitants spectateurs et non acteurs »). A été mis en avant deux écueils :
  - ➔ Des difficultés à impliquer de nouveaux habitants, non investis dans d'autres associations.
  - ➔ La mobilisation des « invisibles », un public non représenté, difficile à rencontrer.

Cette difficulté à rejoindre et mobiliser les habitants, qui est un constat partagé par tous, nécessite une synergie partenariale resserrée, de même niveau de qualité que celle initiée dans le cadre du groupe emploi – insertion.



### Recommandations / enjeux à retenir

L'enjeu réside donc dans le fait, à partir de l'équipement Espace Malraux, de **poursuivre et structurer la dynamique partenariale engagée** :

- Structurer la volonté politique en un plan d'action partenarial dans la durée.
- Veiller à une articulation en continu des initiatives entre les acteurs relais de proximité et avec les habitants : éducateurs de prévention spécialisée, médiatrice, conseil citoyen, radio ...
- Par-delà « l'aller vers », associer les habitants et « faire avec » eux (via le conseil citoyen, les jeunes mobilisés, et au-delà).
- Se doter d'un outil de suivi partenarial, simple, des actions (indicateurs de participation) et de leurs effets mobilisateurs.





## 9. Enseignement / enjeux clefs

Un enjeu transversal aux différentes thématiques abordées, qui relève d'une démarche de type « gouvernance de projets », est celui de **traduire la volonté politique de mobilisation de la Ville, de l'Etat et leurs partenaires, en la structuration de plans d'actions agiles et construits / suivis dans la durée**, sur chaque thématique prioritaire, avec quelques points d'attention et facteurs de réussite relevés à ce stade :

- Veiller à une articulation fluide entre le portage stratégique et l'animation opérationnelle des priorités du Contrat de ville (équipe projet, médiateurs ...).
- Consolider les ressources d'ingénierie sur deux champs :
  - 1/ Le centre socioculturel, sur l'animation de l'Espace Malraux ;
  - 2/ L'animation du volet emploi, en lien avec le droit commun.
- Poursuivre et soutenir l'effort partenarial de renouvellement des pratiques pour rejoindre les habitants dans une dynamique « d'aller vers » et de « faire avec eux ».

**Quelques enjeux thématiques spécifiques sont par ailleurs identifiés :**

- **Enfance et famille, jeunesse** : poursuivre la transversalité des interventions et les coopérations d'acteurs impulsées grâce à l'ingénierie mutualisée DRE / CLAS, à l'arrivée d'acteurs nouveaux et aux liens de qualité noués entre acteurs associatifs et établissements scolaires.
- **Emploi / Insertion** : une articulation à renforcer sur le plan stratégique et opérationnel entre les démarches du groupe emploi insertion QPV et les acteurs de droit commun (Service Public de l'Emploi, acteurs économiques ...), notamment en vue du repérage et de la mobilisation des « publics invisibles », notamment les jeunes et les femmes habitant dans le QPV.
- **Participation et cadre de vie** : à partir de l'équipement pivot qu'est l'Espace Malraux, poursuivre et structurer la dynamique partenariale engagée en direction des habitants pour renforcer le lien social, en veillant à un outil de suivi partenarial, simple, des actions (indicateurs de participation) et de leurs effets mobilisateurs.



## 10. Annexes

### Annexe 1. Liste des personnes rencontrées / ayant participé à la démarche à l'échelle du territoire de Toul (par ordre alphabétique)

- Albane AGBE-VASSART, Responsable de pôle, Ecole de la Deuxième Chance de Toul
- Malika ALLOUCHI GHAZZALE, Adjointe au maire Ville de Toul, déléguée à la Politique de la Ville
- Audrey BORGABELLO, Référente famille Centre socioculturel Ville de Toul
- Rachelle CETOUTE, chargée de mission accompagnement création, ADTL
- Cécile CHANDELIER, Cheffe de projet Politique de la Ville, Ville de Toul
- Nancy CHANTREL, Conseillère municipale Ville de Toul, déléguée au contrat de ville et au Réseau Educatif Prioritaire
- Laure CHAPUY, coordinatrice PLIE, Maison de l'Emploi PLIE Terres de Lorraine
- David CLAUSSIN, Responsable de proximité Toul Habitat
- Rachel DEBERT, Coordinatrice DRE, CCAS de Toul
- Alexandre DZIUBA, Chef de service Jeunes & Cité
- Virginie FLORENCE, Accompagnatrice BRSA, CCAS de Toul
- Alexis GUILLEMAIN, Coordinateur ACT Radio Déclic
- Mallory KOENIG, CDET, DDETS 54
- Latifa MAHDANE, médiatrice sociale Ville de Toul
- Françoise MARSCHAL, Vice-Présidente de l'association Femmes Relais
- Quentin MOINE, Educateur spécialisé Jeunes & Cité
- Emmanuelle MOUILLON, Chargée du développement durable et de la participation citoyenne, Ville de Toul
- Céline PARANT, Directrice CCAS et Développement social Ville de Toul, Direction Développement Social
- Nicole PETITFOUR, Conseil Départemental 54
- Angélique PICHARD, Directrice de l'association Mosaïque
- Pascale QUAIX, Directrice de la Mission Locale
- Michèle SEGAUD, Conseillère citoyenne
- Lara SIGONNEAU, chef de service IAE, ARELIA – Fraternité Sud Lorraine
- Sandrine VILLAUMÉ, Coordinatrice enfance jeunesse parentalité Ville de Toul, Directrice adjointe CCJS en charge du pôle petite enfance
- Caroline VUILLAUME, Directrice, Pôle Emploi

## Annexe 2. Liste des personnes rencontrées / ayant participé à la démarche lors de temps collectif (par ordre alphabétique)

NOM	Prénom	Fonction	Structure
ALAIN	Fanny	Responsable des Affaires Générales NPRU	Métropole du Grand Nancy
ALLOUCHI-GHAZZALE	Malika	Adjointe à la politique de la Ville	Ville de Toul
ANDRE	Anne	Députée du préfet 54	Préfecture 54
ANTOINE	Julie	Cheffe de projet	Métropole Grand Nancy
ARDIZIO	Christine	Chargée de développement de l'emploi, des territoires et de la politique de la ville - MGN et Lunéville	DDETS 54
ASTAING	Virginie	Chef de projet Renouvellement urbain	Métropole du Grand Nancy
ATAIN-KOUADIO	Philippe	Adjoint en charge Habitat-logement	Ville de Vandoeuvre
AUGE	Elise	Directrice Générale des services	Ville de Mont-Saint-Martin
BACHIR	Lahouani	Directeur des sports	Ville de Mont-Saint-Martin
BALESTRERI	Isabelle	Responsable service Cohésion sociale et santé	Ville de Longwy
BARTOSIK	Pascal	Maire de Frouard et Vice-président en charge notamment de la politique de la ville	Ville de Frouard et CC du Bassin de Pompey
BAYALLA	YASMINE	Stagiaire puis Cheffe de projet Politique de la Ville	Communauté d'Agglomération du Grand Longwy
BEAUDEUX	Evelyne	Adjointe de territoire Plateau de Haye	Ville de Nancy
BENMOKHTAR	Sabrina	Conseillère déléguée à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes	Métropole du Grand Nancy
BERNARD	Martine	Chef du service politique de la ville et habitat	Ville de Nancy
BEUREY	Bastien	Délégué du Préfet	Préfecture de Meurthe-et-Moselle
BOIFFIN	Pierre-Yves	Directeur départemental	DDETS 54
BORDI	Stéphanie	Cheffe du Pôle Développement urbain / Politique de la Ville	Communauté d'Agglomération du Grand Longwy
BORELLA	LAURINE	CDET	DDETS 54
BOUBEGRA	Rachid	DGA	MDE Grand – Mission Locale Grand Nancy
BOUZAD	Kamel	Vice-Président à la Politique de la Ville	Communauté d'Agglomération du Grand Longwy
BRICE	Sylvie	Députée Territoriale - Terres de Lorraine	CAF
BURSTIN	Jérôme	Responsable développement	Réciprocité

CADET	Nadine	Adjointe de la Ville Essey les Nancy	Ville d'Essey les Nancy
CARLIG	Stéphanie	Secrétaire générale	Sous-préfecture de Longwy
CARRE	Frédéric	Sous-préfet de Briey	Sous-Préfecture de Briey
CAYON	Alban	Responsable de la Maison départementale des Solidarités	Conseil départemental 54, territoire du Grand Nancy
CHAARI	Abdelatif	Adjoint Economie	Ville de Vandœuvre-lès-Nancy
CHANDELIER	Cécile	Chef de projet Politique de la Ville	Ville de Toul
CHANTREL	Nancy	Conseillère Municipale	Ville de Toul
CHAOUAT	Saber	Directeur Pôle Jeunesse	Ville d'Essey-lès-Nancy
CHARPY	Raphaël	Chargé de mission Habitat	Métropole du Grand Nancy
CHATRY-GISQUET	Jeanne	Chef du Service des soins de proximité et des publics spécifiques	ARS
CHERY	Mallory	Sous-Préfet de Lunéville	Sous-Préfecture de Lunéville
CHOSEROT	Christophe	Maire de Maxéville	Ville de Maxéville
CLAUSSIN	David	Responsable proximité	Toul Habitat
COCHET	Arnaud	Préfet de Meurthe-et-Moselle	Préfecture de Meurthe-et-Moselle
COILLARD	Nicolas	Chargé de mission Politique de la Ville	Communauté d'Agglomération du Grand Longwy
COLOMBO	Muriel	Vice-Présidente aux Solidarités et à la Santé	Métropole du Grand Nancy
DAGONNET	Catherine	Députée Territoriale 54 Sud	Batigère Grand Est
DALI	Karim	Chargé de mission de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale	Office Métropolitain de l'Habitat (Grand Nancy – OMH)
DAVID GILLET	Carole	Cheffe de service - Service Politiques Ville Pauvreté Intégration	DDETS 54
DEBERT	Rachel	Coordination dispositif DRE	Ville de Toul
DEGEILH	Stéphane	Directeur de la Direction Transition écologique, évolutions urbaines et politique urbaines	Ville de Jarville-la-Malgrange
DELACOUR	Jean-Pierre	Responsable du Pôle Cohésion territoriale, insertion, emploi et entreprises	DDETS 54
DELON	Lydie	Chargée de mission	Fédération Centres Sociaux 54
DETHOU	Valentin	Maire de Champigneulle	Ville de Champigneulle
DIDELOT	Gérard	Maire de Herserange	Ville de Herserange
DIEUDONNE	Frédéric	Directeur pôle services aux citoyens	Ville d'Essey-lès-Nancy
DONATI	DONATI	1er adjoint en charge de la démocratie participative	Ville de Vandœuvre-lès-Nancy
DORBANI	Sarah Shahrazade	Chargée de développement territorial et social/Politique de la ville	Ville de Jarville-la-Malgrange

DOUCOURE	Djibril	Chargé de projets	Mission locale du bassin de Longwy
DUMAS	Christine	Cheffe de service	Association Jeunes & Cité
DUVOID	Céline	Députée territoriale à la contractualisation	Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle Territoire Grand Nancy
DZIUBA	Alexandre	Chef de service éducatif	Association Jeunes & Cité
EL HARIOULI	Sahariane	Chargée de mission politique de la ville	Ville de Frouard
FERNANDES	Emmanuelle	Cheffe de projets politique de la ville	Mission Locale du Grand Nancy
FIKUART	Isabelle	Responsable équipe clauses insertion	Mission Locale du Grand Nancy
FOURNEL	Jean-Marc	Maire de Longwy	Ville de Longwy
FREY	Jacqueline	Service Politiques Ville Pauvreté Intégration	DDETS 54
GALLET	Christine	Députée territoires contractualisation	Conseil départemental
GAUNARD	Michel	Directeur Pôle Services Aux Citoyens	Ville de Longwy
GOMOLKA	Lucie	Responsable du pôle coordination des politiques publiques	Sous-préfecture de Lunéville
HABLOT	Stéphane	Maire de Vandœuvre et Vice-Président en charge de la Politique de la Ville et du Renouvellement Urbain au Grand Nancy	Ville de Vandœuvre et Métropole du Grand Nancy
HAMEN	Vincent	1er Adjoint au Maire à la cohésion sociale	Ville de Longwy
HANRIOT-DUMONT	Nathalie	Chargée de mission habitat	Métropole Grand Nancy
HAYE	Bénédicte	Chargée de mission emploi et universités	Ville de Vandœuvre
HORES	Rémi	Chef de l'unité rénovation urbaine et logement social	DDT 54
HUMBERT	Isabelle	Directrice Développement social Jeunesse Santé	Métropole Grand Nancy
HUMBERT	Fabrice	Responsable Pôle Solidarité	Ville de Maxéville
JANDRIC	Christelle	Conseillère Municipale Haussonville	Ville de Nancy
JANIN	Alexandre	Directeur Général Adjoint des Services	Ville de Lunéville
JOLY	Valérie	Directrice Générale Adjointe des services	Ville de Pont-A-Mousson
KESSAL	Nadège	Députée du préfet 54	Sous-Préfecture de Briey
KIBAMBA	Christian	Conseiller municipal délégué à l'habitat et au contrat de ville	Ville de Jarville-la-Malgrange

KOEGEL	Bruno	Responsable Agence	Batigère Grand Est
KOENIG	Mallory	Chargé de missions	DDETS 54
KWIATKOWSKI	Nicolas	Responsable Agence	Batigère Grand Est
LAFAURE	Laura	Responsable Habitat	Communauté de communes du Bassin de Pompey
LAINÉ	Habiba	Chargée de mission développement social chef de projet politique de la ville	Ville de Vandœuvre
LECAILLON	Véronique	Chargée de mission politique de la ville	DDETS 54
LEPAGE	Chantal	Directrice de la Relation Clientèle	OPH de Lunéville à Baccarat
LOGEARD	Joël	Responsable Prévention spécialisée	Conseil Départemental
LOPVET	Hélène	Directrice Générale des services	SIVU Saint Michel Jéricho
MAHDANE	Latifa	Médiatrice sociale	Ville de Toul
MALGRAIN	Laurence	Déleguée Territoriale - Territoire Longwy-Briey	CAF
MANSION	Elise	Chargée de mission développement social et urbain	Meurthe & Moselle Habitat
MANSUY	Colette	Adjointe déléguée aux relations avec la population et à la politique de la ville	Ville de Lunéville
MARCHAND	Isabelle	Animateur Territorial	DDETS 54
MARINI	Patrice	1er Adjoint au Maire à la cohésion sociale	Ville de Mont-Saint-Martin
MAROCHINI	Eric	Directeur Général des Services	Communauté d'Agglomération du Grand Longwy
MATHERON	Vincent	Maire de Jarville	Ville de Jarville-la-Malgrange
MENOUAR	Samira	Adjointe emploi et formation	Ville de Vandœuvre-lès-Nancy
MICHEL	Dominique	Service Politiques Ville Pauvreté Intégration	DDETS 54
MICHEL	Céline	Directrice Générale des Services	Ville de Herserange
MIGLIERINA	Carine	Responsable du service emploi insertion politique de la ville	Communauté de communes du Bassin de Pompey
MIRON	Romain	Adjoint au Maire en charge de la Solidarité, du Social, des Seniors, de la Santé, du Logement et de la Politique de la Ville	Ville de Maxéville
MIRTO	Serena	Responsable service jeunesse	Ville de Mont-Saint-Martin
MOINE	Philippe	Secrétaire général	Union & Solidarité
MOKBEL	Chantal	Cheffe de projet	SIVU - Saint-Michel Jéricho
MOKRANI	Karima	Chargée de mission Gestion Urbaine de Proximité	Ville de Vandœuvre-lès-Nancy
MOLINERO	François	Directeur de la Relation Clientèle	Meurthe & Moselle Habitat

MONGEOIS	Nelly	Directrice de l'habitat, de la rénovation urbaine et des gens du voyage	Métropole du Grand Nancy
PERNIGOTTO	Nathalie	Référente conseil citoyen	Ville de Herserange
NAVES	Laurent	Sous-Préfet de Toul	Sous-préfecture de Toul
NOEL	Nicole	Adjointe aux Affaires sociales, personnes âgées et handicapées, solidarité et citoyenneté	Ville de Champigneulle
NOIRAUT	Adrien	Chef de projet Politique de la Ville	Métropole du Grand Nancy
ORDITZ	Marc	Chef de projet rénovation urbaine	Ville de Laxou
LOUDIN	Marion	Secrétaire générale	Sous-préfecture de Toul
LOUDIT-DIDIER	Carole	Directrice Pôle Service aux Citoyens	Ville de Longwy
PAILLARD	Catherine	Maire de Lunéville	Ville de Lunéville
PANTEGHINI	Florence	Responsable en charge de la rénovation urbaine	Ville de Maxéville
PERNET	Cécile	Service Politiques Ville Pauvreté Intégration	DDETS 54
PERROT	Marjorie	Directrice CCAS	Ville de Champigneulle
PIERRE	Catherine	Directrice Académique adjointe	DSDEN 54
QUAIX	Pascale	Directrice	Mission Locale - MDE Terres de Lorraine
QUENEL	Angéline	Cheffe de projet Politique de la Ville	Ville de Laxou
RABHI	Fatiha	Conseillère municipale Plateau de Haye	Ville de Nancy
RAFFA	Thierry	Chargé de mission partenariat	DT Pôle Emploi
RAGOT	Audrey	Chargée de développement, de l'emploi, des territoires et de la politique de la ville	DDETS 54
REGNIER DA SILVA	Anne-Sophie	Responsable enfance animation	Ville de Mont-Saint-Martin
ROBERT	Sylvie	Directrice déléguée cohésion sociale insertion	Métropole du Grand Nancy
ROUILLON	Jean-Pierre	Président du SIVU	SIVU - Saint-Michel Jérico
SABANOVIC	Eddy	Chef du service Habitat Cohésion Territoriale	DDT 54
SAHRAOUI	Nasséra	Responsable Maison départementale des Solidarités - Lunéville	Conseil départemental
SITZ	Laurence	Directrice de l'emploi, du développement et de la politique de la ville	Ville de Maxéville
STOCKER	Franck	Adjoint à la Politique de la Ville	Ville de Vandœuvre-lès-Nancy
TEBINA	Satar	Chef de projet emploi	Mission Locale du Grand Nancy

THIRION	Isabelle	Directrice pôle Aménagement et économie	Ville de Vandœuvre-lès-Nancy
THOUVENIN	Jacky	<a href="#">Adjoint au Maire à la politique de la ville</a>	Ville d'Essey-lès-Nancy
TOZZO	Ghislaine	Adjointe au Maire	Ville de Herserange
URBAIN	Frédéric	Délégué Territorial - Nancy Métropole	CAF
VAN CAMMEREN	Cyril	Chargé du contrat de ville	Ville de Lunéville
VELVELOVICH	Anthony	Adjoint en charge de la politique de la ville	Ville de Pont-A-Mousson
VERDIERE	Elise	Responsable de secteur	Mission Locale Terres de Lorraine
VIEL	Frédéric	Directeur Maison de la Région de Nancy	Conseil Régional Grand Est
VIGNE	Alain	Vice-président du CCAS de Laxou, Adjoint Social, Santé, Handicap Logement, Politique de la ville	Ville de Laxou
VIOLINI	Ambre	Responsable Service Jeunesse - DSU	Ville de Pont-A-Mousson
VINCENT	Hugues	Responsable d'équipe	Pôle emploi
WARIN	Julie	Chargée des relations avec les collectivités territoriales	Sous-préfecture de Toul
WARY	Albert	Directeur	Mission Locale du bassin de Longwy
WURTZ	David	Chargée de mission pauvreté	DDETS 54
YILMAZ	Bora	Adjoint à la Politique de la Ville	Ville de Nancy
ZELLAGUI	Fatima	Déléguée Territoriale - Val de Lorraine	CAF



## Annexe 3 – Sources statistiques

Les données quantitatives (disponibles à l'échelle des QPV – données publiques) utilisées dans ce rapport sont issues des sources suivantes :

Source	Date	Commentaire
Recensement Population - INSEE	RP 2013 et 2018	Données seulement disponibles pour le nombre d'habitants
Recensement Population - INSEE	RP 2015 et 2019	Estimation de population
Demandeurs d'emploi en fin de mois DEFM - Pôle emploi	Donnée la plus récente fin 2021	Données mobilisées fin 2016 et fin 2021
Bénéficiaires des allocations de la CAF – CNAF	Donnée la plus récente fin 2021	Données mobilisées 2015 (et 2016 pour la prime d'activité car créée à ce moment-là) et 2021
Fichier localisé social et fiscal (revenu médian/ revenus disponibles et taux de pauvreté) – FiLoSoFi	Donnée la plus récente fin 2020	Données mobilisées 2015 et 2020

## Annexe 4 – Liste des porteurs de projet (2015-2022)

Porteurs de projet	Nb actions
ACTL - RADIO DECLIC	28
ADTL - AGENCE DE DEVELOPPEMENT TERRES DE LORRAINE	8
ALLIANCE JUDO DU TOULOIS	5
AMICALE LAÏQUE TOUL CANOE KAYAK	2
APIC	1
ARELIA	1
ASS CULTURELLE FRANCO-TURQUE DE TOUL - ACFT	1
CCAS TOUL	16
COLLEGE CROIX DE METZ - TOUL	3
COMPAGNIE DU SENS CACHE	1
CRIL 54	1
ESPACE LOISIRS CULTURE MJC TOUL	7
FEMMES RELAIS	12
FRATERNITE SUD LORRAINE	8
ID'EES INTERIM C	6
JEUNES CITOYENS EN ACTION	3
JEUNES & CITE	11
LA CALDENIACIENNE	2
MISSION LOCALE Terres de Lorraine	2
MOSAIQUE	22
NOS TISSAGES - CC TOUL CROIX DE METZ	4
OFFICE D'HYGIENE SOCIALE 54	2
PDGE - PETITS DEBROUILLARDS DU GRAND EST	2
RAISON'ANCE	1
THEATRE DE CRISTAL	3
TOTA COMPANIA	16
Ville de TOUL	43
UNION SPORTIVE DE TOUL NATATION	3
<b>Total général</b>	<b>214</b>

## Annexe 5 – Glossaire

- CLAS : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire. Le contrat local d'accompagnement à la scolarité s'adresse aux enfants scolarisés du CP au lycée qui ne disposent pas dans leur environnement familial et social de toutes les conditions nécessaires pour s'épanouir et réussir à l'école. <https://www.caf.fr/partenaires/contrat-local-d-accompagnement-la-scolarite>
- DRE : Dispositif de Réussite Educative
- DSU-CS : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale
- GUP : Gestion Urbaine de Proximité
- GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
- PERR : Protocole d'engagements renforcés et réciproques
- QPV : Quartier prioritaire de la Politique de la Ville
- TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties